

# QIAGEN MARSEILLE

## RAPPORT ANNUEL 2012





## QIAGEN Marseille en quelques mots

« Profiler » de cancers, QIAGEN Marseille, anciennement dénommée IPSOGEN, développe et commercialise des tests de diagnostic moléculaire qui permettent de cartographier les maladies pour guider la décision des cliniciens et de leurs patients tout au long de leur parcours thérapeutique.

Avec déjà 80 références produits utilisées en routine dans le monde pour le diagnostic, le pronostic et le suivi de patients atteints de leucémie, et bénéficiant d'un portefeuille de plus de 400 clients parmi les centres experts dans le traitement des cancers, QIAGEN Marseille occupe un positionnement de premier plan sur le marché de la médecine personnalisée.

Fort de ses partenariats scientifiques, cliniques et technologiques, et de son équipe pluridisciplinaire, QIAGEN Marseille entend s'imposer en leader mondial du profilage moléculaire des cancers, et poursuivre le développement et la promotion des standards qui font la différence pour le patient, le corps médical et la société dans son ensemble.

QIAGEN Marseille est, depuis juillet 2011, une filiale du groupe QIAGEN.

Au 31 décembre 2012, QIAGEN Marseille employait 74 personnes. Son siège social est situé à Marseille.

[www.qiagenmarseille.com](http://www.qiagenmarseille.com)

# Plan du rapport annuel 2012

<b>#1 Rapport de Gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale mixte annuelle du 06 juin 2013</b>	<b>5</b>
1. Compte rendu de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2012 - Évènements importants survenus au cours de la période et événements récents	6
2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	14
3. Événements postérieurs à la clôture	15
4. Évolution prévisible et perspectives	15
5. Dettes échues et délais de règlement	16
6. Titres – Capital social – Affectation du résultat social 2012 de la Société QIAGEN Marseille S.A.	17
7. Organes d'administration – Délégations – Conventions – Mandataires Sociaux	19
8. Divers	27
<b>#2 Comptes consolidés et annexes</b>	<b>33</b>
1. Comptes consolidés	33
2. Notes aux états financiers consolidés	39
<b>#3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>74</b>
<b>#4 Comptes annuels et annexes</b>	<b>77</b>
1. Comptes individuels	77
2. Annexe – Comptes individuels	81
<b>#5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>101</b>

# #1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 06 JUIN 2013

Mesdames, messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de QIAGEN Marseille (« la Société »), nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012, de vous inviter à statuer sur ce rapport et sur les comptes de cet exercice et de soumettre à votre approbation plusieurs résolutions dont le détail vous a été notifié dans l'ordre du jour de votre assemblée générale mixte.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 21 mars 2013, a procédé à l'examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et a arrêté lesdits comptes.

# 1. Compte rendu de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2012 - Évènements importants survenus au cours de la période et événements récents

Les commentaires ci-après portent sur les comptes consolidés, sauf indication contraire.

L'année 2012 a été marquée par une croissance exceptionnelle des ventes, +39 % par rapport à 2011, majorée par des revenus liés à la mise en place des accords de distribution et de collaboration avec QIAGEN.

L'exercice 2012 affiche une progression très significative de nos ventes de produits, soit +40% par rapport à 2011. Cette croissance est équilibrée pour l'ensemble de nos produits mais est plus marquée pour nos produits phares BCR-ABL et JAK2 (respectivement +48% et +31%). On note une forte dynamique liée au développement commercial du test BCR-ABL IS-MMR. Ce kit répond aux enjeux de standardisation des outils de diagnostic moléculaire, quels que soient les centres où sont traités et suivis les patients. QIAGEN Marseille est pionnier dans ce domaine et le test est plébiscité par nos clients. Notre offre JAK2 bénéficie de l'élargissement de l'utilité de ce biomarqueur dans le domaine du suivi des patients, indication demandant une sensibilité accrue et une standardisation des tests, enjeux auxquels QIAGEN Marseille a su répondre.

La mise en place d'un contrat de distribution entre QIAGEN Marseille S.A. et QIAGEN N.V., approuvé lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2012, s'est traduite par une vente de kits de 493 K€ en décembre 2012 afin d'alimenter le réseau de distribution.

Les revenus de licences ont augmenté de 33 % par rapport à 2011. Les opérations de collaboration avec le groupe QIAGEN ont généré des redevances de 359 K€.

Les revenus de services, qui représentent 1% du chiffre d'affaires de la Société, ont plus que doublé sur la période, du fait des services facturés au groupe QIAGEN pour 134 K€.

L'exercice 2012 est fortement impacté par une reprise de provision de 2,6 M€ à la suite de l'extinction d'un risque de devoir s'acquitter d'un complément de redevances auprès d'entités tierces.

Les dépenses dans la recherche demeurent élevées et la Société continue de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche important. Les produits opérationnels de QIAGEN Marseille totalisent 13,9 millions d'euros pour l'année 2012, si l'on inclut le financement du gouvernement pour les dépenses dans la recherche (crédit d'impôt recherche).

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, QIAGEN Marseille a cédé sa filiale IPSOGEN Inc. à QIAGEN Inc. pour un montant de 3,7 MUSD.

Aujourd'hui, QIAGEN Marseille compte plus de 400 clients dans le monde et possède un portefeuille de 80 produits portant sur 18 biomarqueurs différents, adaptés aux besoins spécifiques de ses clients du monde de la santé.

## 1-1: Développements scientifiques

Les principaux développements scientifiques peuvent s'analyser comme suit :

### 1-1-1 : Cancers du cerveau et du colon

Poursuivant sa stratégie de renforcement de son portefeuille de brevets, la Société a acquis en janvier 2012, auprès de la société Personal Genome Diagnostics Inc., les droits exclusifs et mondiaux sur deux nouveaux biomarqueurs - les mutations des gènes IDH1 et IDH2 - qui ont un rôle clef dans le cancer du cerveau, la leucémie aiguë myéloïde (LAM) et d'autres cancers.

IDH1 (isocitrate dehydrogenase 1) et IDH2 (isocitrate dehydrogenase 2) sont des enzymes. Les mutations des gènes IDH1 et IDH2, découvertes en 2008 par les fondateurs de Personal Genome Diagnostics Inc., sont impliquées dans les cancers du cerveau, notamment les gliomes précoces et avancés. Différentes études ont depuis démontré une implication des mutations des gènes IDH1 et IDH2 dans la LAM et d'autres cancers. La découverte de ces mutations et de leur rôle dans le pronostic des gliomes a constitué une avancée majeure. En effet, les gliomes représentent plus de 80% des tumeurs malignes primaires du système nerveux central et dans ce domaine le besoin médical et pronostique reste très important.

La Société a également acquis fin 2012, auprès de l'Inserm Transfert les droits exclusifs et mondiaux sur les mutations du gène HSP110.

L'équipe d'A.Duval de l'Inserm a récemment publié dans Nature Medicine<sup>1</sup> qu'une mutation, jusqu'ici inconnue, dans le gène codant pour la protéine HSP 110 (une protéine de choc thermique - HSP pour Heat-Shock Protein) était associée à une survie prolongée et une meilleure réponse au traitement des patients atteints d'un CRC de phénotype MSI. Cette protéine, dite chaperonne, favorise en effet la survie des cellules tumorales en prévenant leur apoptose (leur autodestruction) et en protégeant les protéines oncogéniques de la dégradation.

L'identification des mutations du gène HSP110 permettra aux oncologues de caractériser les cas d'instabilité des microsatellites (MSI), une anomalie génétique

---

<sup>1</sup> Expression of a mutant HSP110 sensitizes colorectal cancer cells to chemotherapy and improves disease prognosis. Nat Med. 2011 Sep 25;17(10):1283-9.

qui touche environ 15% des patients atteints d'un cancer colorectal (CRC). La MSI est le résultat d'une défaillance du mécanisme de réparation de l'ADN (MMR2) causée par l'altération de l'un des quatre principaux gènes du MMR : MSH2, MLH1, MSH6 ou PMS2. Les patients porteurs d'une MSI ont un pronostic plus favorable et répondent différemment aux chimiothérapies. Pour environ un tiers d'entre eux, ils sont atteints d'une forme héréditaire de cancer colorectal appelée syndrome de Lynch. Cette sous-population de patients ayant un risque plus élevé de développer un second cancer, il est essentiel qu'elle soit précisément diagnostiquée.

Sur la base de ces résultats, QIAGEN Marseille entend développer des tests moléculaires qui pourraient être utilisés en routine par les laboratoires de diagnostic.

### 1-1-2: Cancer du sein

QIAGEN Marseille poursuit la validation clinique de son test GGI pour le cancer du sein en ayant recours à de larges cohortes d'échantillons d'essais cliniques dans le but de renforcer la valeur médicale du test dans un environnement très concurrentiel.

## 1-2 : Développements commerciaux

### 1-2-1 : Cancers du sang (leucémie)

Comme l'atteste le rapport de l'Institut National du Cancer (INCa) intitulé « Synthèse de l'activité des plateformes hospitalières de génétique moléculaire des cancers en 2011 » et publié en début d'année 2012, 236% des tests JAK2 réalisés sont maintenant dédiés à la quantification répétée de JAK2 V617F au cours du traitement. Ces tests permettent de suivre l'évolution du clone tumoral et d'améliorer le suivi des patients. Cette application vient compléter l'application diagnostique et représente un marché significatif, la France étant en avance sur de telles pratiques, et donc à terme une opportunité majeure pour QIAGEN Marseille. Nous anticipons un développement similaire sur nos marchés à l'exportation.

### 1-2-2 : Autres indications

En réalisant l'acquisition d'une licence exclusive sur les biomarqueurs IDH1/2 auprès de Personal Genome Diagnostic, QIAGEN Marseille se positionne désormais dans le gliome, un type de tumeurs qui représente plus de 80% des tumeurs malignes primaires du système nerveux central et pour lequel le besoin médical et pronostique reste très important, et anticipe un lancement commercial en 2013 dans cette indication.

---

<sup>2</sup> Le système MMR répare les erreurs qui peuvent intervenir dans la réplication de l'ADN, inhibe les recombinaisons entre des séquences ADN différentes et provoque l'apoptose face à certains dommages de l'ADN.



## 1-3 : Évolution des opérations

### 1-3-1 : Produits opérationnels

#### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Au cours de l'exercice 2012, la Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 13 226 K€ par rapport à 9 503 K€ pour l'exercice précédent ce qui représente une augmentation de 39 % (+34 % à taux de change constant).

En K€*	31-déc-12	31-déc-11	Var. n/n-1	Var. n/n-1 Taux de change constant
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>13 226</b>	<b>9 503</b>	<b>39%</b>	<b>34%</b>
<i>dont Produits</i>	<i>10 224</i>	<i>7 299</i>	<i>40%</i>	<i>36%</i>
<i>dont Licences</i>	<i>2 819</i>	<i>2 125</i>	<i>33%</i>	<i>22%</i>
<i>dont Services</i>	<i>184</i>	<i>79</i>	<i>131%</i>	<i>131%</i>

\* Normes IFRS

#### Activité dynamique dans la vente de kits diagnostics

Ce sont les ventes de kits de diagnostic qui montrent la plus forte croissance avec une hausse des revenus des produits de 40 % par rapport à 2011.

Le kit BCR-ABL IS-MMR confirme son succès et l'ensemble des kits pour le biomarqueur BCR-ABL, qui contribue à 26% du chiffre d'affaires total de la Société, est en hausse de +48 % par rapport à 2011 (+43% à taux de change constant).

Les ventes du biomarqueur JAK2, qui reste le produit phare de la Société, ont représenté 29% du chiffre d'affaires total de la Société fin 2012 (contre 31% fin 2011).

La mise en place d'un contrat de distribution entre QIAGEN Marseille S.A. et QIAGEN N.V., approuvé lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2012, s'est traduite par une vente de kits de 493 K€ en décembre 2012 afin d'alimenter le réseau de distribution.

Le marché Nord-Américain progresse de +49% (+37% à taux de change constant) tandis que l'Europe et le reste du monde enregistrent une hausse des ventes de kits de +34 % par rapport à l'exercice 2011 (+24% retraité de la vente au groupe QIAGEN).

### **Augmentation des revenus de licences**

Les revenus de licences augmentent de +33% par rapport à 2011 (+22% à taux de change constant). Les opérations de collaboration avec le groupe QIAGEN ont généré des redevances de 359 K€.

### **Augmentation des revenus de services**

Les revenus de services, qui représentent 1% du chiffre d'affaires de la Société, ont plus que doublé sur la période, du fait des services facturés au groupe QIAGEN pour 134 K€.

### **Un positionnement international renforcé**

Au plan géographique, et conformément aux anticipations, la Société accélère son déploiement à l'international au-delà des zones Europe et États-Unis. Les ventes de produits QIAGEN Marseille en Asie, au Moyen-Orient, en Amérique du Sud, en Océanie et en Afrique enregistrent en effet une progression de +36%. Les meilleures performances sont enregistrées en Asie (+70% par rapport à 2011).

L'Europe est la première zone géographique en termes de contribution au chiffre d'affaires Groupe, totalisant 48% des revenus de la Société pour l'exercice 2012.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société bénéficiera de la solide position du groupe QIAGEN sur le marché des diagnostics en santé humaine et de son réseau commercial mondial.

### **Le financement public pour les dépenses de recherche – Crédit d'impôt recherche (CIR)**

La société a également maintenu ses efforts dans les programmes de recherche et de développement au cours de l'année. Les produits de CIR enregistrés à ce titre sont passés de 603 K€ en 2011 à 640 K€ en 2012.

Le CIR est comptabilisé comme suit dans les comptes consolidés :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en produits constatés d'avance et reprise dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des frais de développement ou le cas échéant leur dépréciation,
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée en produits opérationnels dans le compte de résultat.

Le produit constaté d'avance à ce titre s'élève à 1 366 K€ au 31 décembre 2012 (1 078 K€ en 2011).

## **CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ QIAGEN MARSEILLE S.A.**

Au cours de l'année 2012, la Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 9 003 K€, par rapport à 6 977 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 29 %.

Ce chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- Vente de biens : 8 524 K€
- Vente de services : 479 K€

### **1-3-2 : Marge brute : 76,4 %**

La marge brute s'établit à 76,4 %, en diminution par rapport à 2011 (77,5 % en 2011).

### **1-3-3 : Charges opérationnelles et produits opérationnels non récurrents**

#### **Produits opérationnels non récurrents : 2,6 millions d'euros**

A la suite de l'extinction d'un risque de devoir s'acquitter d'un complément de redevances auprès d'entités tierces, la provision de 2,6 M€ enregistrée au 31 décembre 2011 a été intégralement reprise. Le produit correspondant a été classé en « autres produits opérationnels ».

En application du référentiel comptable de la Société, les autres produits et charges opérationnels ne sont isolés au sein des charges opérationnelles que :

- en lien avec un événement majeur survenu pendant la période comptable ; et
- dès lors que la non-présentation de ses impacts distinctement des autres éléments du résultat fausserait la lecture de la performance de la Société ; et
- si les charges concernées sont des provisions/dépréciations potentiellement réversibles et les produits concernés proviennent de leur reversement.

#### **Coûts marketing et commerciaux : 3,2 millions d'euros (-6%)**

La baisse des coûts marketing et commerciaux inclut l'effet des mesures de rationalisation des activités marketing et ventes de QIAGEN Marseille, prises afin de mieux satisfaire les besoins spécifiques de nos marchés. Cette nouvelle organisation a également permis une meilleure coordination entre les différentes zones géographiques pour le lancement de nouveaux produits.

En 2012, la croissance soutenue des ventes de kits valide la pertinence de cette stratégie.

**Coûts de Recherche et Développement :**  
**3,6 millions d'euros (+17%)**

La Société continue sa recherche active de nouveaux biomarqueurs pour compléter sa gamme actuelle concrétisée en 2012 par les acquisitions auprès d'Inserm Transfert des droits exclusifs et mondiaux sur les mutations du gène HSP110 et auprès de Personal Genome Diagnostics Inc. des droits exclusifs et mondiaux sur les mutations des gènes IDH1 et IDH2.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des activités de Recherche et Développement sur les comptes consolidés :

(En K€)	31.12.2012	31.12.2011
Coûts de R&D incluant la dotation aux amortissements, excluant les dépréciations	3 623	3 098
Activation des frais de développement	1 260	1 571
Amortissement des frais de développement	150	91
Dépréciation des frais de développement		777

**Coûts Généraux et Administratifs :**  
**2,5 millions d'euros (-37%)**

La diminution des coûts généraux et administratifs est liée aux coûts non récurrents de l'exercice 2011 à savoir :

- les coûts liés à l'acquisition par le groupe QIAGEN ;
- les charges liées à la fermeture du site d'IPSOGEN Inc. à Stamford.

Ces charges non récurrentes s'élevaient à 1,9 M€ en 2011.

L'exercice 2012 a été impacté par des coûts non-récurrents liés à l'intégration dans le groupe QIAGEN avec notamment la mise en place du contrat de distribution et des contrats annexes.

Ces charges non récurrentes s'élèvent à 0,6 M€ en 2012.

Si l'impact de ces éléments était neutralisé, les coûts généraux et administratifs auraient diminué d'environ 9% sur l'exercice 2012.

### 1-3-4 : Situation de trésorerie

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments financiers de placement ressortent à fin 2012 à 9,2 M€, à comparer aux 10,6 M€ à fin 2011.

La cession de la filiale IPSOGEN Inc. en janvier 2013 a permis de rapatrier 2,8 M€ au titre de la cession des titres, 1,1 M€ au titre des créances clients et 0,2 M€ au titre du prêt intragroupe.

### 1-3-5 : Système qualité

Sur le plan du système qualité, le LNE/G-MED, organisme de certification dans le domaine de la médecine et de la santé, a renouvelé la certification ISO13485 de la Société. Le renouvellement de cette certification valorise la pérennisation de la mise en œuvre du système qualité et son amélioration continue pendant cette période.

Cette année, la Société a obtenu la certification ISO9001, norme de management de la Qualité pour répondre aux exigences des clients.

### 1-3-6 : Effectif

Le nombre de salariés est en progression sur le site de Marseille par rapport à 2011. L'effectif à la clôture s'établit à fin 2012 à 81 contre 72 à fin 2011 dont 74 en Europe et 7 aux États-Unis.

## 2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Cf. le chapitre 4 du document de référence enregistré par l'AMF le 22 mai 2008 sous le numéro I. 08-058. Les risques cités dans ce document représentent l'essentiel des risques significatifs auxquels la Société est exposée à ce jour.

### 2-1 : Risque de taux

La Société est impactée par les variations de taux d'intérêt au travers de certains de ses placements financiers en SICAV de trésorerie, en FCP et en certificats de dépôts. La Société place une partie importante de sa trésorerie en placements pouvant être détenus jusqu'à échéance, car ils offrent un meilleur rendement, et une partie plus faible de sa trésorerie en instruments négociables, afin de répondre à ses besoins à court terme. Certains comptes à terme offrent des rémunérations progressives permettant ainsi à la Société une grande flexibilité dans la gestion de ses placements de trésorerie.

La Société n'investit pas dans des produits de placement qui pourraient entraîner un risque en capital.

### 2-2 : Risque de change

La Société utilise l'euro comme devise de référence dans le cadre de ses activités d'information et de communication financière. Cependant, une part de ses dépenses d'exploitation engagées est libellée en dollars américains (filiale américaine, collaborations en matière de recherche et développement aux États-Unis, collaborations autour de tests aux États-Unis et services professionnels contractés aux États-Unis) et elle perçoit une part grandissante de son chiffre d'affaires en dollars américains.

Au cours de l'exercice 2012, la Société a eu recours à un instrument dérivé de couverture. En effet, afin de se prémunir partiellement des variations du cours Euro / US Dollar, la Société a souscrit un contrat de change à terme au jour le jour pour une enveloppe globale de 0,5 M€.

Dans le cadre de la formalisation et de l'exécution du plan de remboursement du prêt consenti à sa filiale IPSOGEN Inc., la Société a déqualifié ce prêt pour l'application de la méthode de l'investissement net décrite en Note 2.2.4 aux états financiers consolidés. Le gain de change constaté à ce titre au cours de l'exercice 2012, au sein des produits financiers, s'élève à 136 K€.

La mise en œuvre de l'accord de distribution et la cession d'IPSOGEN Inc. au sein du groupe QIAGEN ont pour conséquence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 une réduction de la part des dépenses opérationnelles et des revenus provenant de

ventes de produits libellés en dollars américains. La Société est désormais exposée au risque de change principalement sur sa trésorerie et sur les redevances de licences.

### 3. Événements postérieurs à la clôture

Conformément à l'Assemblée Générale du 14 novembre 2012, la Société IPSOGEN S.A. a modifié sa dénomination sociale en QIAGEN Marseille S.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a réalisé l'opération de cession de sa filiale IPSOGEN Inc. à QIAGEN Inc. pour un prix de 3,7 MUSD. A la suite de cette opération, la Société ne détient plus aucune participation.

Dans le cadre de son intégration dans le groupe QIAGEN, l'Assemblée Générale du 14 novembre 2012 a approuvé la mise en place d'un accord de distribution avec le Groupe QIAGEN. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, QIAGEN Marseille bénéficie du système de distribution étendu du groupe QIAGEN avec une couverture directe dans 28 pays (dont les Etats-Unis d'Amérique) et d'un réseau de distribution éprouvé dans 70 autres.

En 2013, Vincent Fert, CEO de QIAGEN Marseille SA, a été nommé Vice Président Program Leader PHC / Oncology au sein du groupe QIAGEN.

En 2013, Stéphane Debono, COO de QIAGEN Marseille SA, a été nommé Senior Director MDx Europe au sein du groupe QIAGEN.

### 4. Évolution prévisible et perspectives

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, QIAGEN Marseille bénéficie du système de distribution étendu du groupe QIAGEN avec une couverture directe dans 28 pays (dont les Etats-Unis d'Amérique) et d'un réseau de distribution éprouvé dans 70 autres. Cet accord a fait l'objet d'une approbation lors de la dernière Assemblée Générale du 14 novembre 2012. Il va permettre à la Société de bénéficier de la solide position du groupe QIAGEN sur le marché des diagnostics en santé humaine et de son puissant réseau commercial mondial.

QIAGEN Marseille renforce ainsi très significativement sa couverture commerciale et améliore le positionnement de ses produits qui font dorénavant partie d'une offre complète en termes d'indications et de solutions d'automatisation, ce qui répond parfaitement aux besoins existants et à venir des clients de QIAGEN Marseille.

Cet accord comporte des garanties en termes de revenus, de prix et de moyens commerciaux. Il permet donc à la Société d'avoir une visibilité renforcée sur son chiffre d'affaires pour les trois prochaines années. QIAGEN prenant à sa charge les

coûts de marketing et de commercialisation de QIAGEN Marseille, le résultat 2013 bénéficiera de cette baisse des charges.

Pour 2013, compte tenu d'un prix de transfert plus bas que le prix catalogue au client final des produits de QIAGEN Marseille, la Société anticipe néanmoins un impact négatif sur le chiffre d'affaires produits. La baisse prévue reflète également l'incidence des revenus générés en décembre 2012 par la mise en place du contrat de distribution et des contrats annexes qui ont généré des ventes exceptionnelles de kits au groupe QIAGEN pour 493 K€, représentant 5% du chiffre d'affaires produits en 2012.

Vincent Fert, Directeur Général de QIAGEN Marseille, conclut : « l'année 2012 a été marquée par une croissance exceptionnelle de nos ventes, majorée par des revenus liés à la mise en place des accords de distribution et de collaboration avec QIAGEN. Notre intégration au sein du groupe QIAGEN se déroule selon le plan prévu. Nous apportons à QIAGEN une expertise unique dans le domaine du diagnostic moléculaire en onco-hématologie et bientôt dans certaines tumeurs solides. En retour, notre actionnaire principal nous donne accès à sa puissance commerciale, son instrumentation et son savoir-faire dans le domaine des tests compagnons pour la médecine personnalisée ».

## 5. Dettes échues et délais de règlement

Au 31 décembre 2012, l'échéance des postes fournisseurs et autres créditeurs dans les comptes consolidés s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2012 (en Keuros)	A moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	4 261	–	–	–

Ce montant s'élevait à 3 779 K€ au 31 décembre 2011.

La décomposition du solde des dettes de QIAGEN Marseille à l'égard de ses fournisseurs est la suivante (art. D 441-4) :

- le total des dettes fournisseurs et des factures non parvenues au 31 décembre 2012 s'élève à 2 144 K€ ; 1 375 K€ correspondent aux factures non encore parvenues. La plus significative correspond à une facture annuelle de redevances ;
- le total du poste fournisseurs hors factures non parvenues s'élève pour QIAGEN Marseille à 723 K€, dont 529 K€ de fournisseurs non liés.

Parmi ce montant de fournisseurs hors groupe de 529 K€, 93% avait une échéance inférieure à 30 jours et le solde une échéance comprise entre 30 et 60 jours.



Le délai de règlement fournisseurs de la Société est inférieur à 60 jours. Aucune dette fournisseur significative n'était échue au 31 décembre 2012.

## 6. Titres – Capital social – Affectation du résultat social 2012 de la Société QIAGEN Marseille S.A.

### 6-1 : Filiales et participations

La Société QIAGEN Marseille détenait au 31 décembre 2012 100% du capital et des droits de vote de la Société IPSOGEN, Inc. située à Stamford, CT, USA et dont l'activité est la distribution sur le continent américain des produits de QIAGEN Marseille. Cette filiale ne détient pas de participation dans la maison mère. Son résultat net au titre de l'exercice 2012 est une perte de 0,2 MUSD.

### 6-2 : Actions propres

Le nombre des actions QIAGEN Marseille inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2012 est de 25 675. Leur valeur de marché s'établit à 322 K€ et leur valeur comptable à 190 K€.

Il n'y a pas eu de mouvements sur l'exercice 2012.

### 6-3 : Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Actionnaires	% capital détenu
QIAGEN N.V.	89,30%
Autres actionnaires détenant moins du vingtième	10,70%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

### 6-4 : Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société.

## 6-5 : Comptes de l'exercice - Affectation du résultat de la Société QIAGEN Marseille S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font apparaître un bénéfice d'un montant de 4 413 798,94 Euros.

Nous vous proposons en conséquence d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

- 100% en Report à nouveau

Nous vous rappelons en outre qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font apparaître un bénéfice d'un montant de 4 295 538 Euros.

## 6-6 : Dépenses visées à l'Article 39-4 du C.G.I. (loi fiscale)

Néant.

## 6-7 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices pour la Société QIAGEN Marseille S.A.

Conformément aux dispositions des Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau indiquant les résultats de la Société pour chacun des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport à la page 30.

## 7. Organes d'administration – Délégations – Conventions – Mandataires Sociaux

### 7-1 : Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-100 du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Mixte au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par l'application des dispositions des Articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce est joint au présent rapport à la page 31.

### 7-2: Conventions réglementées prévues à l'Article L. 225-38 du Code de Commerce

#### 7-2-1 : Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

##### **CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012**

- Contrat « Responsabilité technique » conclu avec la société QIAGEN GmbH.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée avec un effet rétroactif au 22 août 2011.

L'objet du contrat est de définir la responsabilité technique de chaque partie.

- Contrat « Share Purchase Agreement » conclu avec la société QIAGEN Inc.

Le contrat est conclu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'objet du contrat est la cession de 100% des titres de la filiale IPSOGEN Inc. à QIAGEN Inc. pour un prix de vente de 3,7 MUSD.

- Contrat de consultant

Pour l'exercice 2013, la Société a renouvelé le contrat de consultant qui avait été conclu avec M. Guillaume Connan, membre du conseil d'administration. Dans le cadre de ce contrat, M. Connan assiste la Société dans les domaines de l'évaluation, et de la mise en œuvre de décisions d'ordres financier et stratégique pour un coût mensuel de 2 000 euros.

## CONVENTIONS AUTORISÉES DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012

- Avenant au contrat « Service Agreement » conclu avec la société QIAGEN GmbH

Le contrat a fait l'objet d'un avenant spécifiant pour chaque partie de fournir à l'autre des services ventes, marketing, management et assistance technique pour la période 2013-2014.

- Contrat « Share sale and Purchase Agreement » conclu avec la société QIAGEN NV.

Le contrat est conclu en date du 21 mars 2013.

L'objet du contrat est la cession de 100% des actions propres de QIAGEN Marseille SA à QIAGEN NV pour un prix de vente de 331 K€, soit un prix unitaire de 12,90€ par action.

- Lettre de mission de Stéphane Debono.

Cette lettre définit les responsabilités de Monsieur Stéphane Debono à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, dans sa fonction de Senior Director MDx Europe au sein du groupe QIAGEN.

## CONVENTIONS NON AUTORISÉES PREALABLEMENT

- Contrat « Collaboration » conclu avec la société QIAGEN Manchester Ltd.

Le contrat est conclu avec un effet rétroactif au 22 août 2011 et pour une durée correspondant à celle des droits de propriété intellectuelle, objet du contrat.

L'objet du contrat est de définir les obligations de chaque partie dans le développement en commun du kit JAK 2 CDx.

- Lettre de mission de Vincent Fert.

Cette lettre définit les responsabilités de Monsieur Vincent Fert à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, dans sa fonction de Vice-Président Program Leader PHC / Oncology au sein du groupe QIAGEN.

## 7-2-2 : Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

### **CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

- Convention d'avance en compte courant avec IPSOGEN Inc. :

Le 7 septembre 2007 la Société et IPSOGEN Inc. ont signé une convention d'avance en compte courant pour un montant de 377 977 euros. Cette avance portait un intérêt capitalisé de 8 % par an en raison de la conversion par Connecticut Innovations d'obligations convertibles en actions au moment de l'introduction en Bourse. Depuis le 1er juillet 2009, cette avance produit un intérêt de 2,5 % par an. En outre, une partie du capital de cette avance a été capitalisée à hauteur de 3 400 000 euros et intégrée dans les capitaux propres de la filiale à effet du 13 décembre 2010. Le montant du compte courant s'élevait à 200 000 euros pour le capital et à 13 509 euros pour les intérêts courus au 31 décembre 2012.

- Contrat de services

En août 2011, un contrat de services a été signé entre la Société et QIAGEN Shared Services Inc. aux États-Unis. Dans le cadre de ce contrat, QIAGEN assiste IPSOGEN Inc. dans les domaines de l'administration de la filiale et des finances pour un montant mensuel de 5 000 dollars américains, hors frais annexes, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011 (8 000 dollars pour les deux premiers mois – août et septembre 2011). Cet accord a donné lieu à une charge de 75 434 dollars soit 58 676 euros sur l'exercice 2012.

### **CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012**

- Contrat de distribution mondiale « Distribution and Supply Agreement » conclu avec la société QIAGEN N.V

Le contrat est conclu pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et est tacitement reconductible pour une période d'un an supplémentaire. Le contrat porte sur l'ensemble des produits fabriqués par QIAGEN Marseille et s'étend sur le monde entier à l'exception du Japon.

Les prix de vente des produits à QIAGEN sont fixés contractuellement et figurent en annexe du contrat.

- Contrat « JAK2 license agreement » conclu avec la société QIAGEN Manchester Ltd.

Le contrat a pour objet l'octroi à QIAGEN d'une sous licence non exclusive payante sur certains droits de propriété intellectuelle de la Société.

Le contrat est conclu avec un effet rétroactif au 22 août 2011 et pour une durée correspondant à celle des droits de propriété intellectuelle, objet du contrat.

Au cours de l'année 2012 et en accord avec le contrat, la Société a facturé un montant de 359 K€.

- Contrat « Service Agreement » conclu avec la société QIAGEN GmbH

Le contrat est conclu pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2014, et est tacitement reconductible pour une période d'un an.

L'objet du contrat est pour chaque partie de fournir à l'autre des services.

Pour la période 2011-2012 et au titre d'assistance technique, en accord avec le contrat QIAGEN GmbH a facturé 102 K€ à la Société et la Société a facturé à QIAGEN GmbH 82 K€.

- Contrat « Business Finders Agreement » conclu avec la société QIAGEN GmbH

Le contrat est conclu pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et est tacitement reconductible pour une période d'un an supplémentaire.

L'objet du contrat est pour chaque partie de fournir à l'autre un soutien pour la vente des produits à travers ses représentants commerciaux en contrepartie d'une prime basée sur le barème de prix pour chaque produit vendu.

Pour la période 2012, en accord avec le contrat QIAGEN GmbH a versé 32 K€.

Ce contrat n'a pas été renouvelé en 2013 en raison de la mise en place du contrat de distribution mondiale « Distribution and Supply Agreement ».

- Contrat de consultant

En janvier 2012, la Société a renouvelé le contrat de consultant qui avait été conclu avec M. Guillaume Connan, membre du conseil d'administration. Dans le cadre de ce contrat, M. Connan assiste la Société dans les domaines de l'évaluation, et de la mise en œuvre de décisions d'ordres financier et stratégique pour un coût mensuel de 2 000 euros. Ce contrat renouvelé a donné lieu au paiement de 24 000 euros sur l'exercice 2012.

## 7-3 : Informations concernant les mandataires sociaux de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de tous les mandats exercés par chacun des mandataires sociaux de la société à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente les informations concernant la composition du Conseil d'Administration de la société. (CA = conseil d'administration – AGO = assemblée générale ordinaire).

Nom du membre, prénom ou dénomination de la société	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Mandat exercé dans la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire
M. Vincent Fert	20 mars 2008	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2013	Membre du CA et DG	Président du CA d'IPSOGEN Inc. jusqu'au 31.12.2012 Il est également administrateur - de la société Genosciences - du pôle de compétitivité Eurobiomed
M. Stéphane Debono	20 mars 2008	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2013	Membre du CA	Membre du CA d'IPSOGEN Inc. jusqu'au 31.12.2012
M. Peer M. Schatz	12 juillet 2011	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2016	Président du CA	M. Peer M. Schatz est membre du CA des Sociétés suivantes: - QIAGEN N.V. - QIAGEN GmbH - QIAGEN Inc. - QIAGEN Ltd. - QIAGEN AG - QIAGEN Pty. Ltd. - QIAGEN Inc. Can. - QIAGEN K.K. - QIAGEN Instruments AG - QIAGEN Deutschland Holding GmbH - Research Biolabs Sdn.Bhd., Malaysia - QIAGEN Deutschland Finance GmbH - QIAGEN AB - QIAGEN North American Holdings Inc. - QIAGEN Sciences LLC

- QIAGEN Srl
- QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A.
- QIAGEN Bio Sciences GmbH
- Research Biolabs Pte. Ltd., Singapore
- QIAGEN Singapore Pte Ltd.
- QIAGEN Korea Ltd.
- QIAGEN Hong Kong Ltd. Pte.
- QIAGEN China (Shanghai) Co., Ltd.
- SA Biosciences
- QE Diagnostik Systeme GmbH
- QIAGEN Shared Services, Inc.
- QIAGEN Benelux BV
- QIAGEN Hamburg GmbH
- QIAGEN Canada, Inc.
- Tian Gen Biotech (Beijing) Co. Ltd.
- QIAGEN EURO Finance (Luxembourg) SA
- QIAGEN Shenzhen Co. Ltd.
- ATQ Biyoteknoloji Ic ve DIS TIC Ltd. STI.
- QIAGEN Gaithersburg, Inc.
- Quanta BioSciences, Inc.
- Labor Diagnostic Leipzig
- Digene Europe, Inc.
- QIAGEN Iberia, S.L.
- QIAGEN Mexico, S. de R.L. de C.V.
- QIAGEN Servicios Mexico, S. de R.L. de C.V.
- QIAGEN Australia Holdings Pty Ltd
- Corbett Life Sciences Pty Ltd
- Corbett Research Pty Ltd
- Corbett Research Ltd. (UK)
- Corbett Robotics, Inc. (US)
- Corbett Robotics Pty Ltd.
- Corbett Diagnostics Pty Ltd
- QIAGEN Manchester Ltd.
- Dxs Ltd.
- QIAGEN Leipzig GmbH
- QIAGEN Lake Constance GmbH
- QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.a.r.l.



				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ipsogen S.A.</li> <li>- Cellestis Ltd.</li> <li>- Cellestis International Pty Ltd</li> <li>- Cellestis (R&amp;D) Pty Ltd</li> <li>- QIAGEN Taiwan Company Ltd.</li> <li>- QIAGEN India Private Ltd.</li> <li>- Intelligent Biosystems, Inc.</li> <li>- Amnisure International, LLC</li> <li>- N-Dia, Inc.</li> <li>- QIAGEN Business Services Sp.z.o.o</li> </ul>
M. Roland Sackers	12 juillet 2011	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2016	Membre du CA	<p>M. Roland Sackers est membre du CA des sociétés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- QIAGEN N.V.</li> <li>- QIAGEN GmbH</li> <li>- QIAGEN Inc.</li> <li>- QIAGEN Ltd.</li> <li>- QIAGEN AG</li> <li>- QIAGEN Pty. Ltd.</li> <li>- QIAGEN Inc. Can.</li> <li>- QIAGEN K.K.</li> <li>- QIAGEN Instruments AG</li> <li>- QIAGEN Deutschland Holding GmbH</li> <li>- Research Biolabs Sdn.Bhd., Malaysia</li> <li>- QIAGEN Deutschland Finance GmbH</li> <li>- QIAGEN AB</li> <li>- QIAGEN North American Holdings Inc.</li> <li>- QIAGEN Sciences LLC</li> <li>- QIAGEN Srl</li> <li>- QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A.</li> <li>- QIAGEN Bio Sciences GmbH</li> <li>- Research Biolabs Pte. Ltd., Singapore</li> <li>- QIAGEN Singapore Pte Ltd.</li> <li>- QIAGEN Korea Ltd.</li> <li>- QIAGEN Hong Kong Ltd. Pte.</li> <li>- QIAGEN China (Shanghai) Co., Ltd.</li> <li>- SA Biosciences</li> <li>- QE Diagnostik Systeme GmbH</li> </ul>

- QIAGEN Shared Services, Inc.
- QIAGEN Benelux BV
- QIAGEN Hamburg GmbH
- QIAGEN Canada, Inc.
- Tian Gen Biotech (Beijing) Co. Ltd.
- QIAGEN EURO Finance (Luxembourg) SA
- QIAGEN Shenzhen Co. Ltd.
- ATQ Biyoteknoloji Ic ve DIS TIC Ltd. STI.
- QIAGEN Gaithersburg, Inc.
- Labor Diagnostic Leipzig
- Digene Europe, Inc.
- QIAGEN Iberia, S.L.
- QIAGEN Mexico, S. de R.L. de C.V.
- QIAGEN Servicios Mexico, S. de R.L. de C.V.
- QIAGEN Australia Holdings Pty Ltd
- Corbett Life Sciences Pty Ltd
- Corbett Research Pty Ltd
- Corbett Research Ltd. (UK)
- Corbett Robotics, Inc. (US)
- Corbett Robotics Pty Ltd.
- Corbett Diagnostics Pty Ltd
- QIAGEN Manchester Ltd.
- Dxs Ltd.
- QIAGEN Leipzig GmbH
- QIAGEN Lake Constance GmbH
- QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.a.r.l.
- Ipsogen S.A.
- Cellestis Ltd.
- Cellestis International Pty Ltd
- Cellestis (R&D) Pty Ltd
- QIAGEN Taiwan Company Ltd.
- QIAGEN India Private Ltd.
- QIAGEN India Private Ltd.
- Intelligent Biosystems, Inc.
- Amnisure International, LLC
- N-Dia, Inc.
- QIAGEN Business Services

				Sp.z.o.o - IDS Immunodiagnostic Systems
M. Philipp Von Hugo	12 juillet 2011	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2016	Membre du CA	M. Philipp Von Hugo est le président du CA de : - QIAGEN Instruments AG - QIAGEN AG  M Philipp Von Hugo est directeur de : - Peak Services UK Ltd. - QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A. - QIAGEN Euro Finance (Luxembourg) S.A. - QIAGEN Euro Finance (Luxembourg) S.A. Directeur général de : - Peak Service GmbH Directeur de la Société : - QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.a.r.l.
Mr Olivier Diaz	12 juillet 2011	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2016	Membre du CA	
Mr Guillaume Connan	05 février 2010	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2015	Membre du CA	M, Guillaume Connan est Directeur Général et administrateur de la Société Helse. Il est également administrateur de : - Galien Développement (France) - Ophta Point Vision (France) - Chabé Prestige (Suisse) - Diagenode (Belgium) Et membre du comité stratégique de Chabé Limousines (France)

## 8. Divers

## 8-1 : Principes et conventions générales

### COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de l'exercice clos ont été, sur base volontaire, établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

## 8-2 : Prise de participation en 2012

Néant.

## 8-3 : Rémunération des mandataires sociaux visé par l'Article L225-102-1 du code du commerce

Les mandataires sociaux de QIAGEN Marseille détenant également un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage au titre de leur activité au sein de QIAGEN Marseille.

## 8-4 : Résolutions

Les projets de résolutions qui vous sont soumis à titre ordinaire reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

**TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du Code de commerce)

(En Keuros)	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31.12.2011	31.12.2012
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	885	968	1 013	1 089	1 089
Nbre des actions ordinaires existantes	4 427 384	4 839 141	5 066 213	5 445 583	5 445 583
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 328	4 705	6 034	6 977	9 003
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4	-1 518	-1 866	-1 504	1 530
Impôts sur les bénéfices	-446	-788	-890	-854	-928
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-89	-1 073	-1 058	-4 170	4 413
Résultat distribué					
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (en €)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,1	(0 ,15)	-0,19	-0,12	0,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,02	(0,22)	-0,21	-0,77	0,81
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	47	53	53	63
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 797	2 636	3 346	3 776	4 311
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	776	1 070	1 331	1 557	1 856

## TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

(Article L. 225-100 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2012 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012 :

Nature de la délégation	Date de l'assemblée générale	Durée	Plafond	Mise en œuvre de la délégation par le conseil d'administration
<i>Délégation au conseil d'administration en vue du changement de dénomination sociale en « QIAGEN Marseille »</i>	29/05/2012	12 mois	N/A	<i>Changement de dénomination sociale avec prise d'effet au 01/01/2013</i>
<i>Délégation au conseil d'administration en vue d'annuler toute ou partie des actions détenues en propre par la Société au titre de l'autorisation de rachat d'actions</i>	29/05/2012	18 mois	10% du capital social	[Aucune]
<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</i>	29/05/2012	26 mois	560.000 €*	[Aucune]
<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</i>	29/05/2012	26 mois	560.000 €*	[Aucune]
<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance dans le cadre de l'offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</i>	29/05/2012	26 mois	560.000 €*	[Aucune]

\* Délégations faisant l'objet d'un plafond global commun d'un montant de 560.000 euros en nominal.

Nature de la délégation	Date de l'assemblée générale	Durée	Plafond	Mise en œuvre de la délégation par le conseil d'administration
<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes</i>	29/05/2012	26 mois	70.000 €	[Aucune]
<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	29/05/2012	26 mois	15 % de l'émission initiale	[Aucune]
<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i>	29/05/2012	26 mois	560.000 €*	[Aucune]
<i>Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie des salariés de la Société ou de son groupe</i>	29/05/2012	26 mois	3% du capital social	[Aucune]
<i>Autorisation au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions</i>	29/05/2012	26 mois	75.000 actions	[Aucune]
<i>Autorisation au conseil d'administration à l'effet de consentir des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise</i>	29/05/2012	26 mois	75.000 actions	[Aucune]
<i>Autorisation au conseil d'administration à l'effet de consentir des bons de souscription d'actions</i>	29/05/2012	26 mois	75.000 actions	[Aucune]

\* Délégations faisant l'objet d'un plafond global commun d'un montant de 560.000 euros en nominal.

Fait à Marseille,  
21 mars 2013,

Peer M. Shatz  
**Président du conseil d'administration**



## #2 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

### 1. Comptes consolidés

#### 1-1 : Bilan

<b>BILAN CONSOLIDÉ : ACTIF</b>			
			Au 31 décembre
€ 1,000	Note	2012	2011
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2-4	3 006	3 950
Instruments financiers courants	2-5	0	3 549
Créances clients, nettes	2-6	3 072	2 037
Stocks, nets	2-7	977	858
Crédit d'impôt recherche - Part à moins d'un an	2-20	928	854
Créances courantes et charges constatées d'avance	2-8	387	652
<b>Total Actif courant</b>		<b>9 098</b>	<b>11 900</b>
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles, nettes	2-9	1 800	1 184
Immobilisations incorporelles, nettes	2-10	5 809	4 609
Crédit d'impôt recherche - Part à plus d'un an	2-20	0	0
Impôt différé actif	2-25	0	0
Instruments financiers non courants	2-11	6 203	3 071
Autres actifs non courants	2-12	242	613
<b>Total Actif non courant</b>		<b>14 054</b>	<b>9 477</b>
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	2-13	1 192	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>23 616</b>	<b>21 377</b>

**BILAN CONSOLIDE : PASSIF**

Au 31 décembre

€ 1,000	Note	2012	2011
<b>Passif courant</b>			
Dettes fournisseurs		2 125	1 592
Autres passifs courants	2-14	96	201
Dettes fiscales et sociales	2-15	1 830	1 817
Dettes financières à long terme - Part à moins d'un an	2-16	290	103
Engagements de crédit-bail - Part à moins d'un an	2-16	145	122
Avances - Part à moins d'un an	2-16	150	140
<b>Total Passif courant</b>		<b>4 636</b>	<b>3 975</b>
<b>Passif non courant</b>			
Avances - Part à plus d'un an	2-16	350	500
Dettes financières à long terme - Part à plus d'un an	2-16	719	978
Engagements de crédit-bail - Part à plus d'un an	2-16	281	294
Provisions	2-17	34	2 594
Provision pour indemnités de fin de carrière	2-18	125	102
Produits constatés d'avance et autres passifs non courants	2-20	1 536	1 419
<b>Total Passif non courant</b>		<b>3 045</b>	<b>5 887</b>
<b>Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente</b>	2-13	247	
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	2-19	1 089	1 089
Primes d'émission	2-19	29 109	29 109
Réserves	2-19	(18 806)	(13 036)
Résultat de la période		4 296	(5 647)
<b>Total Capitaux propres part du groupe</b>		<b>15 688</b>	<b>11 515</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>15 688</b>	<b>11 515</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>23 616</b>	<b>21 377</b>

## 1-2 : Compte de résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>			<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
<b>€ 1,000</b>	<b>Note</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	
Produits		10 224	7 299	
Revenus de licence		2 819	2 125	
Services		184	79	
<b>Chiffre d'affaires</b>	2-30	<b>13 226</b>	<b>9 503</b>	
Financements publics de dépenses de recherche	2-20	640	603	
<b>Produits opérationnels</b>		<b>13 866</b>	<b>10 106</b>	
Coût des ventes		3 126	2 151	
Marge brute		76,4%	77,4%	
Coûts marketing et commerciaux		3 152	3 347	
Coûts de recherche et développement		3 623	3 098	
Coûts généraux et administratifs		2 504	3 955	
<b>Charges opérationnelles courantes *</b>		<b>12 405</b>	<b>12 550</b>	
Autres produits (-) / charges opérationnels (+)	2-23	(2 578)	3 355	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>4 039</b>	<b>(5 799)</b>	
Produits financiers	2-24	373	207	
Charges financières	2-24	(116)	(55)	
Impôt sur les sociétés	2-25	-	-	
<b>Résultat net</b>		<b>4 296</b>	<b>(5 647)</b>	
<b>Résultat net par action</b>	2-28	<b>0,79</b>	<b>(1,11)</b>	
<b>Résultat net dilué par action</b>	2-28	<b>0,79</b>	<b>(1,11)</b>	

\* Incluant le coût des ventes

## 1-3 : État du résultat global

<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre</b>			
<b>€ 1,000</b>	<b>Note</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Résultat net</b>		<b>4 296</b>	<b>(5 647)</b>
Autres éléments du résultat global :			
Différences de conversion		(124)	(7)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			0
Paiements en actions	2-22		203
Impôt sur les sociétés relatif aux autres éléments du résultat global			-
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>		<b>(124)</b>	<b>195</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>4 172</b>	<b>(5 452)</b>
Revenant aux actionnaires de la Société		4 172	(5 452)
Intérêts minoritaires		-	-

## 1-4 : Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le  
31 décembre

€ 1,000	Note	2012	2011
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net de la période		4 296	(5 647)
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux activités opérationnelles</b>			
Amortissements et dépréciations	2-9, 2-10	554	1 854
Provisions	2-17, 2-18	(2 537)	2 597
Plus ou moins values de retraits d'actifs		3	
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 445)	314
Paiements en actions	2-22		203
Ecart de change sur prêt intragroupe recyclé en résultat		(127)	
Charge d'intérêt		48	36
<b>Trésorerie nette provenant des opérations</b>		<b>789</b>	<b>(642)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	2-9	(845)	(154)
Acquisition et production d'immobilisations incorporelles	2-10	(1 471)	(1 579)
Cession d'immobilisations corporelles		0	
Cession d'immobilisations incorporelles			
Crédit d'impôt recherche encaissé relatif aux frais de développement		440	376
Acquisition d'instruments financiers de placement		(3 000)	(3 000)
Cession ou échéance d'instruments financiers de placement		3 502	3 600
Variation des autres actifs non courants		255	(184)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>(1 120)</b>	<b>(940)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produit net de l'émission d'actions en numéraire			2 489
Produit net de l'émission de bons de souscription d'actions			2
Transactions sur actions propres			179
Souscription d'emprunts			850
Remboursements d'avances, dettes financières et crédit-bail		(353)	(268)
Intérêts décaissés		(17)	(36)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>(370)</b>	<b>3 216</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2-4	3 950	2 381
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie		39	(65)
Reclassement de la trésorerie de clôture des activités cédées	2-13	(282)	
Variation des plus-values latentes sur équivalents de trésorerie			1
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2-4</b>	<b>3 006</b>	<b>3 950</b>

## 1-5 : État des variations des capitaux propres

(En K€)	Nbre d'actions	Capital Social	Primes d'émission	Réserves	Total	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>5 066 213</b>	<b>1 013</b>	<b>26 695</b>	<b>(13 411)</b>	<b>14 297</b>	<b>0</b>	<b>14 297</b>
Augmentation de capital par exercice de BSPCE	379 370	76	2 413		2 489		2 489
Emission de BSA mars 2011			2		2		2
Transactions sur actions propres				179	179		179
Résultat global de la période				(5 452)	(5 452)		(5 452)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>5 445 583</b>	<b>1 089</b>	<b>29 109</b>	<b>(18 683)</b>	<b>11 515</b>	<b>0</b>	<b>11 515</b>
Résultat global de la période				4 172	4 172		4 172
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>5 445 583</b>	<b>1 089</b>	<b>29 109</b>	<b>(14 511)</b>	<b>15 687</b>	<b>0</b>	<b>15 687</b>

## 2. Notes aux états financiers consolidés

### 2-1 : Présentation de la Société et faits marquants de l'exercice

QIAGEN Marseille SA (« la Société ») est une société de diagnostic moléculaire, spécialisée dans le développement et la commercialisation de tests diagnostiques dans le domaine de l'oncologie. La Société a été constituée en 1999 sous la dénomination IPSOGEN et sous la forme d'une société par actions simplifiée et a été transformée en société anonyme le 20 mars 2008. La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 10 juin 2008. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. La Société a décidé d'appliquer le référentiel IFRS sur une base volontaire.

La Société est filiale de QIAGEN N.V. depuis le mois de juillet 2011. La dénomination sociale est devenue QIAGEN Marseille par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2012 prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'année 2012 a été clé pour QIAGEN Marseille dans le contexte de l'intégration de la Société au sein du groupe QIAGEN.

Dans le cadre de cette intégration, l'Assemblée Générale du 14 novembre a approuvé la mise en place avec le groupe QIAGEN d'un contrat de distribution et des contrats annexes intitulés « JAK2 License Agreement », « Business Finders Agreement » et « Service Agreement ». Ces accords ont fait l'objet d'une approbation lors de la dernière Assemblée Générale du 14 novembre 2012 et vont permettre à la Société de bénéficier de la solide position du groupe QIAGEN sur le marché des diagnostics en santé humaine, de son puissant réseau commercial mondial et de créer des synergies au sein du Groupe.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, QIAGEN Marseille bénéficie du système de distribution étendu du groupe QIAGEN avec une couverture directe dans 28 pays et d'un réseau de distribution éprouvé dans 70 autres.

Le Conseil d'Administration de la Société a autorisé dans sa séance du 18 décembre 2012 la cession de 100% des titres d'IPSOGEN Inc. à QIAGEN Inc., pour un montant de 3,7 MUSD, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation de la fonction de distribution au sein du groupe QIAGEN, concrétisée par la signature de l'accord de distribution qui a pris effet à cette même date.

Au 31 décembre 2012, la Société avait environ 80 produits commercialisés et de nombreux autres en développement.

Ces états financiers selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 mars 2013 et ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se réunira le 6 juin 2013.

## 2-2 : Principes comptables

### 2.2.1 Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les comptes de l'exercice 2012 sont présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2011 également établi selon le même référentiel IAS/IFRS.

Les comptes annuels consolidés ont été préparés dans le respect des principes généraux établis par la norme révisée IAS 1 :

- permanence des méthodes et des présentations,
- matérialité de l'information,
- image fidèle,
- information comparative,
- continuité d'exploitation.

### 2.2.2 Base de préparation

Les états financiers annuels de la Société ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur.

### **NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS, NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR EN 2012 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ ADOPTÉS PAR ANTICIPATION**

Les normes, interprétations et amendements suivants, publiés par l'IASB, ne devraient pas être applicables aux activités de la Société dans leurs modalités actuelles ou sans incidence significative attendue sur ses comptes :

- Amendements IFRS 7, Informations à fournir - Compensation des actifs et passifs financiers ;
- IFRS 10, États financiers consolidés ;
- IFRS 11, Accords conjoints ;
- IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ;
- IFRS 13, Évaluation à la juste valeur ;
- Amendement IAS 1, Présentation des Autres Éléments du Résultat Global ;
- Amendement IAS 12, Impôts différés liés à des actifs réévalués ;
- Amendements IAS 32, Compensation d'actifs et de passifs financiers ;
- IFRS 9, Instruments financiers ;
- Amendements IFRS 7 et IFRS 9, date d'application obligatoire et information à fournir sur la transition ;
- Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, Dispositions transitoires.

### 2.2.3 Méthode de consolidation



## FILIALES

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Au 31 décembre 2012, la Société ne détenait qu'une filiale à 100%, IPSOGEN Inc., qu'elle a créée.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables de la filiale ont été alignées sur celles de la Société.

### 2.2.4 Conversion des opérations en devises

#### MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Sur les exercices présentés, la seule entité concernée est la filiale américaine IPSOGEN Inc., dont le dollar US a été déterminé comme étant sa monnaie fonctionnelle.

#### TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres au titre de la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Lorsque le remboursement d'un prêt intragroupe faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère devient prévisible ou probable dans un avenir proche, il ne répond plus à la définition d'un élément monétaire faisant partie de l'activité à l'étranger et il est « déqualifié ». En conséquence, une quote-part des écarts de change comptabilisés jusqu'alors parmi les autres éléments du résultat global relatifs à l'investissement net dans la filiale étrangère est recyclée en résultat, pour la part afférente au remboursement prévisible. Au 31 décembre 2012, ce principe de recyclage de l'écart de change au compte de résultat a été appliqué au prêt consenti par QIAGEN Marseille SA à IPSOGEN Inc.

#### ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les comptes des entités de la Société dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date du bilan ;
- les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen fin de mois ; et

- les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, ce principe de conversion ne s'applique qu'à la filiale américaine IPSOGEN Inc.

### 2.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel de recherche et installations techniques	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat dans les coûts généraux et administratifs.

Certaines immobilisations corporelles font l'objet de financements en crédit-bail. L'information relative aux engagements minima futurs au titre de ces contrats est donnée en note 2.16.

### 2.2.6 Immobilisations incorporelles

Elles sont inscrites à l'actif du bilan si, et seulement si, les deux conditions suivantes sont remplies :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la Société ; et si
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour apprécier le degré de certitude attaché aux flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de l'actif, la direction exerce son jugement sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale de cet actif.

## BREVETS ET LICENCES

Les brevets et licences acquis sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé de façon linéaire afin de répartir le coût des brevets et licences sur leur durée d'utilité estimée, laquelle pour les licences est assimilée aux durées de validité des brevets correspondants, qui s'échelonnent de 2013 à 2031.

## FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche, qui correspondent aux activités de recherche fondamentale, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et que la Société peut démontrer :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La Société doit démontrer en particulier l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- le coût d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production comprenant :
  - les coûts des matériaux et services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
  - les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif ;
  - les droits d'enregistrement et coûts de dépôt de brevet ;
  - l'amortissement des brevets acquis et licences utilisés pour générer l'actif ;
- une fraction des charges indirectes de production dans la mesure où elles sont directement attribuables.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée, à l'exception des honoraires sur

brevets. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle la mise en production du kit afférent au projet est réalisée. Le point de départ de l'amortissement est la date de première vente relative au projet.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à la date d'expiration des brevets d'inventions attachés aux produits, qui s'échelonnent jusqu'à 2031.

### **AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de répartir le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit essentiellement 1 à 3 ans pour les logiciels.

### **2.2.7 Dépréciation d'actifs non financiers**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Les immobilisations incorporelles non mises en service font l'objet d'un test de dépréciation annuel, dont les modalités reflètent l'expérience de la Société dans le lancement de nouveaux produits et l'obtention de l'agrément sur de nouveaux marchés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des frais de développement non mis en service est déterminée à partir de projections de flux de trésorerie actualisés (« DCF ») sur la base des principales hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 11% tenant compte d'un taux sans risque sur la base des OAT à 10 ans de 1,98%, d'un bêta d'entreprises comparables de 1,4, d'une prime de risque du marché de 5% et d'une majoration de 1,25% consécutive à la faiblesse des taux de marché en raison de l'environnement financier ;
- une projection des flux de trésorerie estimés sur une durée cohérente avec la durée de protection de la propriété intellectuelle, sans prise en compte d'une valeur terminale actualisée ;
- un risque technique par projet.

Les principaux indices examinés pour déterminer l'absence de perte de valeur des actifs incorporels mis en service sont les suivants :

- persistance du marché,
- capacité des ventes à absorber l'amortissement des actifs compte tenu des évolutions de prix constatés,
- maintien des droits sur la propriété intellectuelle.

## 2.2.8 Disponibilités et placements

### **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance recommandée est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires.

Dans le bilan, les découverts bancaires sont le cas échéant inclus dans les emprunts parmi les dettes financières. La Société ne détenait aucun découvert bancaire significatif sur les exercices présentés.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DE PLACEMENT**

Les instruments financiers de placement incluent les investissements de trésorerie en comptes bancaires à terme et valeurs mobilières de placement dont l'échéance est supérieure à 3 mois à l'origine. Les échéances supérieures à 1 an à la clôture de l'exercice sont présentées au bilan sur la ligne Instruments financiers non courants.

### **PLACEMENTS EN INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat représente un placement de trésorerie transitoire ou permanent non spéculatif. La Société classe ses placements selon l'une des deux catégories suivantes : placements détenus jusqu'à l'échéance fixe et titres disponibles à la vente.

Les placements à échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance sont classés en « placements détenus jusqu'à l'échéance ». Les placements dont l'échéance n'est pas déterminée, aisément cessibles par la Société pour faire face à un besoin de trésorerie ou en réponse à une variation des taux d'intérêt, sont classés en « titres disponibles à la vente ».

Les titres disponibles à la vente, comprenant principalement des titres négociables, sont valorisés à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. Pour les placements cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée en référence au cours acheteur en bourse. Les gains sur titres disponibles à la vente sont enregistrés dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de leur cession, remboursement ou dépréciation, date à laquelle le montant antérieurement reconnu dans les capitaux propres est inclus dans le résultat de l'exercice.

La direction détermine le classement approprié de ses placements à la date d'acquisition et revoit celui-ci sur une base régulière.

## 2.2.9 Stocks

Conformément à la norme IAS 2, les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production sur la base d'une capacité d'exploitation normale. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

## 2.2.10. Clients et fournisseurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dès lors que le délai de règlement est significatif, déduction faite des éventuelles dépréciations. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la Société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dès lors que le délai de règlement en est significatif.

## 2.2.11. Capitaux propres, instruments composés et passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs de la Société après déduction de tous ses passifs.

La Société comptabilise séparément les composantes d'un instrument financier qui (a) crée un passif financier et (b) confère au porteur de l'instrument une option de conversion de l'instrument financier en instrument de capitaux propres de la Société. Ainsi, les obligations, convertibles par les porteurs en un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société constituent un instrument financier composé. Un tel instrument comprend deux composantes : un passif financier (l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier) et un instrument de capitaux propres (une option d'achat que le porteur a le droit, pendant une durée déterminée, de convertir en un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société). Le classement des éléments de passif et de capitaux propres d'un instrument convertible n'est pas revu du fait de l'évolution de la probabilité qu'une option de conversion sera exercée. L'obligation contractuelle de la Société de pourvoir aux paiements futurs demeure jusqu'à ce qu'elle s'éteigne à travers la conversion, l'échéance de l'instrument ou toute autre transaction. Selon l'approche décrite précédemment, la Société, lorsqu'elle émet une obligation convertible en actions ordinaires détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée. L'évaluation est fondée sur le scénario le plus probable relativement à

l'exercice de l'option de remboursement anticipé au choix du porteur, mais en excluant les cas de conversion obligatoire. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble.

Lorsqu'elle émet ses instruments de capitaux propres, la Société encourt habituellement différents coûts. Ces coûts peuvent inclure les droits d'enregistrement et autres droits acquittés aux autorités de réglementation, les sommes versées à des conseils juridiques, comptables et autres conseils professionnels, les coûts d'impression et les droits de timbre. Les coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent) dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à la transaction portant sur les capitaux propres et qui auraient été évités en l'absence d'émission. Les coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres qui est abandonnée sont comptabilisés comme une charge.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes passif et capitaux propres de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. Les coûts de transaction qui sont communs à plusieurs transactions sont répartis entre ces transactions sur une base d'imputation rationnelle et cohérente avec des transactions similaires.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus, déterminés comme indiqué ci-dessus dans le cas d'un instrument composé. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti ; la différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.2.12. Impôt sur les bénéfices et impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

## 2.2.13. Contribution économique territoriale

Selon les préconisations du Conseil National de la Comptabilité (CNC), les deux composantes de la contribution économique territoriale (CET), ont été analysées comme suit :

- La contribution foncière des entreprises (CFE) : la CFE ayant des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle (TP), tant en matière de base que de plafonnement, le Groupe a considéré qu'il s'agissait d'une contribution à enregistrer en charge opérationnelle comme la taxe professionnelle,

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : Le Groupe a considéré que le montant correspondant à la CVAE devrait être également comptabilisé en charge opérationnelle et non en impôt sur le résultat conformément à la norme IAS 12.

#### 2.2.14. Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. N'étant pas subordonné au paiement d'impôts, le crédit d'impôt recherche est présenté au sein des produits opérationnels dans la rubrique Financements publics de dépenses de recherche.

La Société scinde le produit de crédit d'impôt recherche comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en Produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des frais de développement, ou le cas échéant leur dépréciation ;
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

#### 2.2.15. Autres aides publiques

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux préférentiel.

Le détail de ces aides est fourni en Note 2.20.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes ou en avances conditionnées.

Une subvention publique à recevoir, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits constatés d'avance, et reprises en produits linéairement sur la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi financés.



### 2.2.16. Avantages accordés aux salariés autres que les paiements en actions

Les salariés de la Société QIAGEN Marseille bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de fin de carrière, versée par la Société lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies). Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance ;
- versements de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant le taux d'intérêt des obligations d'Etat dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant. Les éventuels écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés selon la méthode du corridor.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Aucun plan de retraite de ce type (régime à prestations définies) n'existe dans la filiale américaine, IPSOGEN Inc.

### 2.2.17. Contrats de location

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles significatives sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les contrats de location-financement en vigueur sur les exercices présentés sont des contrats de crédit-bail. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les passifs au sein des rubriques Engagement de crédit-bail. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée la plus courte de la durée d'utilité et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

### 2.2.18. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture lorsque l'échéance peut en être déterminée de façon fiable. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

### 2.2.19. Comptabilisation et présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le chiffre d'affaires de la Société résulte de la vente de produits de diagnostic, de prestations de services et de concessions de licences.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société. Pour que le montant puisse être considéré comme étant évalué de façon fiable, toutes les éventualités se rapportant à la vente doivent avoir été levées.

Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté à la livraison.

Pour les recettes des contrats de sous-licence :

- les montants facturables au titre de la signature du contrat (« upfront »), qui rémunèrent un accès à la technologie et les investissements de « Business Development », sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat ;
- les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs (« milestone ») sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs ;
- les redevances sont enregistrées en chiffre d'affaires selon la substance du contrat, généralement sur la base déclarative fournie par le sous-licencié de son chiffre d'affaires réalisé en utilisant la technologie licenciée.

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est constaté à l'avancement des coûts.

### 2.2.20. Classement des charges opérationnelles

Le coût des ventes inclut le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les

amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toutes natures relatives aux activités de production comme le paiement des redevances issues de l'acquisition de licences.

Les coûts marketing et commerciaux incluent le coût du département Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Ces charges prennent aussi en compte les primes et les commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants ainsi que les coûts de publicité et de promotion des ventes.

Les coûts de Recherche et Développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires et à la propriété intellectuelle y compris les amortissements.

Les coûts généraux et administratifs regroupent les coûts des fonctions de Direction Générale et Support (secrétariat général, finance, ...).

Les frais indirects sont affectés proportionnellement à l'effectif de production, de marketing, vente et administration commerciale, de recherche et développement et de direction et d'administration. Ils comprennent essentiellement les frais d'assurance qualité, du service commun laboratoire, les primes d'assurance, les loyers ainsi que les charges locatives, les frais d'administration réseau et de support technique.

Les autres charges ou produits opérationnels ne sont isolés au sein des charges ou opérationnels que :

- en lien avec un événement majeur survenu pendant la période comptable ; et
- dès lors que la non-présentation de ses impacts distinctement des autres éléments du résultat fausserait la lecture de la performance de la Société ; et
- les charges concernées sont des provisions/dépréciations potentiellement réversibles et les produits concernés proviennent de leur reversement.

### 2.2.21. Paiements en actions

La Société comptabilise les biens ou services reçus ou acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions, au moment où elle obtient les biens ou au fur et à mesure qu'elle reçoit les services. La juste valeur des services rendus par des employés et des personnes physiques fournisseurs de services, en échange de l'octroi d'options de souscription d'actions, est comptabilisée en charges. La Société comptabilise en contrepartie soit une augmentation de ses capitaux propres si les biens ou services ont été reçus dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres, soit un passif si les biens ou services ont été acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de publication scientifique). Ces dernières sont

intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes «Capital social» (valeur nominale) et « Primes d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

### 2.2.22. Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés dans le tableau « Etat du résultat global ».

### 2.2.23. Information sectorielle

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » prévoit que l'information sectorielle publiée soit élaborée sur la base des données utilisées en interne pour l'évaluation de la performance sectorielle et l'allocation des ressources aux différents secteurs.

Les principales modalités de mise en œuvre de cette norme sont décrites en Note 2.30.

### 2.2.24. Actifs, groupes d'actifs et filiales détenus en vue de la vente

Un actif non courant, ou un groupe destiné à être cédé, est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Lorsque la Société est engagée dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un profit ou une perte non comptabilisé(e) précédemment à la date de la vente d'un actif non courant ou d'un groupe destiné à être cédé, est comptabilisé(e) à la date de la sortie de l'actif ou du groupe d'actifs du patrimoine de la Société.

La Société cesse d'amortir un actif non courant lorsqu'il est classé comme détenu en vue de la vente ou lorsqu'il fait partie d'un groupe classé comme détenu en vue de la vente. Elle continue à comptabiliser les intérêts et autres charges attribuables aux passifs d'un groupe classé comme détenu en vue de la vente.

La Société présente un actif non courant classé comme détenu en vue de la vente et les actifs d'un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue de la vente séparément des autres actifs du bilan. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classé comme détenu en vue

de la vente sont présentés séparément des autres passifs du bilan. Ces actifs et ces passifs ne sont pas compensés ni présentés comme un compte global.

Les filiales détenues uniquement en vue de leur cession dans un avenir proche sont incluses dans le périmètre de consolidation jusqu'à la date de perte effective du contrôle exclusif selon les modalités suivantes :

- dans le bilan, pas de consolidation ligne à ligne des actifs et des passifs, mais regroupement des actifs sur la ligne « Actifs détenus en vue de la vente » et des passifs sur la ligne « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » ;
- dans le compte de résultat, consolidation ligne à ligne des produits et des charges sauf s'il s'agit d'un abandon d'activités.

Une activité abandonnée est une composante dont la Société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui respecte l'une au moins des conditions suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ; ou
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou encore
- elle est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Le résultat d'un abandon d'activité constitue un seul montant dans le compte de résultat comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées ; et
- du profit ou de la perte après impôt comptabilisé(e) résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession des actifs ou du (des) groupe(s) destiné(s) à être cédé(s) constituant l'activité abandonnée

## 2-3 : Estimations et jugements comptables déterminants

La Société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. La direction exerce également son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Les estimations et les jugements risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante, ainsi que les jugements de la direction lors de l'application des méthodes comptables ayant un impact significatif sur les montants comptabilisés sont analysés ci-après.

### **FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET AIDE PUBLIQUE AFFÉRENTE**

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif en application des principes décrits en Note 2.2.6. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à la date d'expiration du brevet d'invention attaché au produit. En effet, dans le secteur d'activité de la Société, la durée d'utilité des produits de type « bio-marqueurs » est très longue. Les frais de développement non mis en service font l'objet d'un test de

dépréciation, dont les modalités reflètent l'expérience de la Société dans le lancement de nouveaux produits et l'obtention de l'agrément sur de nouveaux marchés.

La fraction du crédit d'impôt recherche relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en Produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement ou la dépréciation éventuelle des frais de développement.

Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable des frais de développement s'élevait à 5 094 K€ ; elle était de 4 032 K€ au 31 décembre 2011. A cette même date, le montant net des produits constatés d'avance afférents au crédit d'impôt recherche était de 1 366 K€ (1 078 K€ au 31 décembre 2011).

### **PRESENTATION DE L'INCIDENCE DE LA CESSION D'IPSOGEN INC**

Le Conseil d'Administration de la Société a autorisé dans sa séance du 18 décembre 2012 la cession de 100% des titres d'IPSOGEN Inc. à QIAGEN Inc., pour un montant de 3,7 MUSD, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation de la fonction de distribution au sein du groupe QIAGEN, concrétisée par la signature de l'accord de distribution qui a pris effet à cette même date. Cet accord permettant la poursuite et le développement de l'activité de distribution dans la zone géographique Amérique du Nord, la Société a déterminé qu'il ne constitue pas un abandon d'activité au sens de la norme IFRS 5 et des principes décrits en Note 2.2.24.

### **PROVISIONS**

En 2011, dans le cadre de l'acquisition, QIAGEN avait procédé, avec le support de la direction de la Société, à une revue des relations d'IPSOGEN avec des entités tierces dans le domaine des contrats de licence pour l'exploitation de brevets. Au 31 décembre 2011, cette revue avait conduit à considérer que la Société serait redevable de compléments de redevances concernant la période antérieure au 30 juin 2011. Un passif de 2,6 M€, a été comptabilisé en provision dans les comptes au 31 décembre 2011 car le risque a été considéré comme probable. Cette dotation aux provisions avait été classée en « autres charges opérationnelles ».

Au cours de l'exercice 2012, la Société a mis en œuvre des démarches permettant d'éteindre ce risque avec l'accord des tiers concernés. En conséquence, la provision de 2,6 M€ enregistrée au 31 décembre 2011 a été intégralement reprise. Le produit correspondant et a été classé en « autres produits opérationnels ».

## 2-4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts bancaires à court terme	2 394	3 339
Équivalents de trésorerie	612	611
<b>Total</b>	<b>3 006</b>	<b>3 950</b>
Dont plus-values latentes	0	0

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de parts de Fonds Communs de Placement monétaires court terme.

## 2-5 : Instruments financiers de placement

Les instruments financiers de placement incluent les investissements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est supérieure à 3 mois à l'origine. Les échéances supérieures à 1 an à la clôture de l'exercice sont présentées au bilan sur la ligne Instruments financiers non courants.

Les instruments financiers de placement s'analysent, par a) nature et par b) échéance de la manière suivante:

a)

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres de créances négociables	0	50
Comptes bancaires à terme	6 148	6 514
SICAV et FCP	55	55
<b>Total</b>	<b>6 203</b>	<b>6 619</b>

b)

Dont :	31.12.2012	31.12.2011
Instruments financiers courants	0	3 549
Instruments financiers non courants	6 203	3 070
<b>Total</b>	<b>6 203</b>	<b>6 619</b>

## 2-6 : Créances clients, nettes

Ce poste s'analyse comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Créances clients brut	3 072	2 037
Dépréciation		
<b>Créances clients nettes</b>	<b>3 072</b>	<b>2 037</b>

La Société vend ses produits à plus de 400 clients à travers le monde. En 2012, son premier client a représenté un peu plus de 7% de son chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société a mis en place des procédures de suivi de l'encours client qui limitent les risques en cas de défaillance d'un client.

Une partie significative de ses clients sont des hôpitaux publics dont les risques de défaillance sont très faibles voire nuls.

L'antériorité des créances arrivées à échéance est non significative.

## 2-7 : Stocks, nets

Les stocks, nets s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31.12.2012
Matières premières et approvisionnements	235	233	-235		233
Produits en cours	196	176	-196		176
Produits finis	426	587	-426	-19	568
<b>Total</b>	<b>857</b>	<b>996</b>	<b>-857</b>	<b>-19</b>	<b>977</b>

Aucun stock n'a été donné en nantissement.

## 2-8 : Créances courantes et charges constatées d'avance

Les créances courantes et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Avances fournisseurs	58	39
Organismes fiscaux (TVA)	208	446
Autres créances	3	4
Charges constatées d'avance	118	162
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>651</b>



## 2-9 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2011	Augment.	Dimin.	Reclass. IFRS 5	Conver- sion	31.12.2012
Installations générales et agencements des constructions	1 378	460	2	-618	-13	1 205
Matériel de laboratoire	1 346	186		-4	-1	1 527
Matériel informatique et mobilier	411	34	1	-72		372
Immobilisations en cours	0	285	0			285
<b>Total, brut</b>	<b>3 135</b>	<b>965</b>	<b>3</b>	<b>-694</b>	<b>-14</b>	<b>3 389</b>
Amortissement cumulé des installations générales et agencements des constructions	834	102		-618	-12	306
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire	797	186		-4	-1	978
Amortissement cumulé du matériel informatique et mobilier	320	52		-72	5	305
<b>Total des amortissements cumulés</b>	<b>1 951</b>	<b>340</b>	<b>0</b>	<b>-694</b>	<b>-8</b>	<b>1 589</b>
<b>Total net</b>	<b>1 184</b>	<b>625</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>	<b>1 800</b>

L'augmentation des installations générales et agencements de constructions s'explique par la mise en service des agencements de l'unité logistique, la réfection des anciens bâtiments et laboratoires. Les immobilisations en cours sont constituées des aménagements de l'unité de culture cellulaire.

Les biens financés dans le cadre de crédits baux ou de locations longue durée correspondant à des contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 17. Le matériel de laboratoire inclut à ce titre les montants suivants :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Valeur brute	713	594
Amortissements	316	204
<b>Total Net</b>	<b>397</b>	<b>390</b>

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

## 2-10 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2011	Augment.	Dimin.	Conversion	IFRS 5	31.12.2012
Brevets, licences	763	184				947
Logiciels	128	27				155
Frais de développement	2 116	880		-3	-303	2 690
Frais de développement en cours	2 944	380				3 324
<b>Total coût d'acquisition</b>	<b>5 951</b>	<b>1 471</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-303</b>	<b>7 116</b>
Amortissement cumulé des brevets, licences	189	45				234
Amortissement cumulé des logiciels	125	8				133
Amortissement et dépréciation cumulés des frais de développement	1 028	150			-238	940
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>(1 342)</b>	<b>(203)</b>			<b>238</b>	<b>(1 307)</b>
<b>Total</b>	<b>4 609</b>	<b>1 268</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>(65)</b>	<b>5 809</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles représentent une part non significative du coût de production sur les exercices présentés.

Les frais de développement liés au projet du test de grade génomique (cancer du sein) et mis en œuvre pour la préparation d'un test adressant le marché américain sont dépréciés, depuis le 31 décembre 2011, en totalité pour un montant de 782 K€. La dépréciation a été maintenue au 31 décembre 2012.

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de constatation de pertes de valeur, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

## 2-11 : Instruments financiers non courants

Les instruments financiers non courants s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes à terme	6 148	3 014
Fonds commun de placement	55	55
<b>Total</b>	<b>6 203</b>	<b>3 069</b>

## 2-12 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts et cautionnements	42	158
Comptes à terme nantis	200	200
Contrat de liquidité	-	255
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>613</b>

Les dépôts et cautionnements versés n'ont pas fait l'objet d'une actualisation, compte tenu de l'incidence non significative et en l'absence d'échéancier de recouvrement.

La Société a mis fin au contrat de liquidité le 27 janvier 2012.

## 2-13 : Actifs détenus en vue de la vente, passifs associés : cession d'IPSOGEN Inc.

Le Conseil d'Administration de la Société a autorisé dans sa séance du 18 décembre 2012 la cession de 100% des titres d'IPSOGEN Inc. à QIAGEN Inc., pour un montant de 3,7 MUSD, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation de la fonction de distribution au sein du groupe QIAGEN, concrétisée par la signature de l'accord de distribution qui a pris effet à cette même date. Cet accord permettant la poursuite et le développement de l'activité de distribution dans la zone géographique Amérique du Nord, la Société a déterminé qu'il ne constitue pas un abandon d'activité au sens de la norme IFRS 5.

L'incidence de cette transaction sur les comptes consolidés de l'exercice 2012, conformément aux principes décrit en note 2.2.24, peut être résumée comme suit :

- l'ensemble des actifs courants et non courants d'IPSOGEN Inc. au 31 décembre 2012 a été classé dans la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente » pour 1 192 K€. Les catégories d'actifs concernées sont les suivantes :
  - Immobilisations incorporelles pour 65 K€ ;
  - Créances financières courantes pour 114 K€ ;
  - Créances clients pour 728 K€ ;
  - Trésorerie pour 282 K€ ;
  - Charges constatées d'avance pour 3 K€.
- l'ensemble des passifs d'IPSOGEN Inc. au 31 décembre 2012 a été classé en « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » pour 247 K€. Les catégories de passifs concernées sont les suivantes :
  - Dettes fournisseurs pour 19 K€ ;
  - Dettes sociales pour 9 K€ ;
  - Autres passifs courant pour 219 K€.

Aucun profit ni perte n'a été comptabilisé au titre de cette transaction lors de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Un profit sera comptabilisé lors de la sortie effective des titres d'IPSOGEN Inc. du patrimoine de la Société, au premier semestre de l'exercice 2013.

## 2-14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Clients, avances et acomptes, avoirs à établir	57	8
Produits constatés d'avance	35	-
Instruments financiers dérivés	3	-
Charges à payer et autres	0	193
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>96</b>	<b>201</b>

## 2-15 : Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se ventilent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes fiscales	166	359
Dettes sociales	1 663	1 458
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 829</b>	<b>1 817</b>

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, les charges sociales du mois de décembre et du 4<sup>ème</sup> trimestre à payer le 15 janvier 2013, ainsi que les primes à payer au personnel et les charges sociales correspondantes. Ces primes comprennent les rémunérations variables sous forme d'intéressement et de bonus.

## 2-16 : Dettes financières, avances et crédit-bail

### DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Emprunt CIC	156	205
Emprunt MM	143	196
Emprunt OSEO PTZI	710	680
<b>Total</b>	<b>1 009</b>	<b>1 081</b>
dont Part à moins d'un an	290	103
dont Part à plus d'un an	719	978

Les deux emprunts contractés auprès du CIC et de la banque Martin Maurel s'élèvent chacun à 300 K€ à l'origine. Chacun de ces emprunts est garanti par le nantissement de comptes à terme pour 100 K€, soit 200 K€ au total (cf. note 2-12). Le taux d'intérêt moyen s'élève à 4,9% par an.

Un emprunt à taux 0 (prêt PTZI) a été obtenu auprès d'OSEO pour le financement du développement de tests diagnostiques prometteurs. Cet emprunt s'élève à 850 K€. Sa durée est de 30 trimestres dont 11 trimestres différés à dater du 14 décembre 2011. Ce prêt accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, la dette a été enregistrée à sa juste valeur avec une décote de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale estimé à 4,5% par an. La contrepartie de la décote, l'avantage octroyé, est traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20. En application de ces principes, la dette a été initialement évaluée à 680 K€ et la subvention correspondant à l'avantage accordé à 170 K€. Ce montant a été constaté en produits constatés d'avance (cf. note 2-20). La dette est incrémentée d'un intérêt notionnel calculé au taux du marché à la date de l'octroi du prêt (4,5%).

### **AVANCES**

Ce poste comprend un financement OSEO, dont tout ou partie est remboursable en fonction du succès technique ou commercial des projets financés.

Les projets financés sont essentiellement axés sur le développement d'une gamme de tests d'analyse moléculaire des tumeurs du sein par puces à ADN.

A ce titre, une somme totale de 740 K€ a été accordée par OSEO, intégralement versée au 31 décembre 2010.

Des remboursements sur cette avance ont été effectués en septembre 2011 et en septembre 2012 pour des montants respectivement de 100 K€ et de 140 K€. Les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2015, dont 150 K€ en septembre 2013.

### **FINANCEMENTS EN CRÉDIT-BAIL**

Les engagements minima futurs au titre des contrats de crédit-bail en cours au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	
A moins d'1 an	157
De 1 à 5 ans	290
A plus de 5 ans	-
<u>Total des engagements minima</u>	<u>447</u>
<u>Moins : part représentative des intérêts</u>	<u>21</u>
<u>Valeur actuelle des engagements minima</u>	<u>426</u>
<u>Moins : échéances à moins d'un an</u>	<u>145</u>
Financement en crédit-bail - part à plus d'un an	281

La valeur actuelle des engagements minima futurs au titre des contrats de crédit-bail en cours au 31 décembre 2012 s'analyse comme suit :

(Montants en Keuros)	
A moins d'1 an	145
De 1 à 5 ans	281
A plus de 5 ans	-
<u>Valeur actuelle des engagements minima</u>	<u>426</u>

## 2-17 : Provisions

La variation des provisions s'analyse comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2011	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31.12.2012
Provisions pour litiges	2 594	18		2 578	34
Total	2 594	18		2 578	34

Au 31 décembre 2012, ce poste est relatif à des litiges avec des salariés et un prestataire de service.

A la suite de l'extinction d'un risque de devoir s'acquitter d'un complément de redevances auprès d'entités tierces, la provision de 2 578 K€ enregistrée au 31 décembre 2011 a été intégralement reprise sur le premier semestre 2012.

## 2-18 : Provision pour indemnités fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent le seul régime à prestations définies dont bénéficient les employés de la Société. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- convention collective de la fabrication et du commerce de produits à usage pharmaceutique, para pharmaceutique et vétérinaire ;
- taux d'actualisation : 3% au 31 décembre 2012 (4,75% au 31 décembre 2011) ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 64 ans pour les cadres ;
- augmentation annuelle future des salaires : 3% ;
- taux d'inflation attendu sur le long terme : 2% ;
- table de mortalité INSEE TD/TV 2007 - 2009 ;
- taux de charges sociales et fiscales patronales : taux moyen pour l'ensemble du personnel calculé par la société ;
- rotation du personnel dégressive en fonction de l'ancienneté.

L'analyse des montants comptabilisés au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 est présentée dans le tableau suivant :

<b>VARIATION DE LA VALEUR DES ENGAGEMENTS</b>		
<b>€ 1,000</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Valeur des engagements à l'ouverture	(100)	(74)
Coût des services	(18)	(15)
Coût de l'actualisation	(5)	(3)
Prestations payées		
Acquisition / cession		
Modification de régime		
Changements d'hypothèses	(55)	2
Réductions / cessations		
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	(15)	(9)
<b>Valeur des engagements à la clôture</b>	<b>(192)</b>	<b>(100)</b>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des services	(18)	(15)
Coût de l'actualisation	(5)	(3)
Rendement attendu des fonds d'assurance		
Amortissement des modifications de régimes		
Amortissement de la valeur des engagements initiale		
Amortissement des (pertes) et gains actuariels		
Réductions / cessations		
<b>Total</b>	<b>(23)</b>	<b>(19)</b>
<b>Variation de la provision comptabilisée au bilan</b>		
Provision à l'ouverture de l'exercice	(102)	(84)
Charge de l'exercice	(23)	(19)
Prestations payées par l'employeur		
Contributions employeur de l'année		
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>(125)</b>	<b>(102)</b>
<b>Couverture financière</b>		
Valeur des engagements à la clôture de l'exercice	(192)	(100)
Valeur des fonds à la clôture de l'exercice		
(Insuffisance) / Surplus	(192)	(100)
Modifications de régimes restant à amortir		
Valeur des engagements initiale restant à amortir		
<b>Pertes et (gains) actuariels restant à amortir</b>	<b>67</b>	<b>(3)</b>
<b>Provision comptabilisée au bilan</b>	<b>(125)</b>	<b>(102)</b>

## 2-19 : Capital social, primes d'émission et réserves

### a) Capital émis

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 1 089 116,60 €. Il est composé de 5 445 583 actions de 0,2 € de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2011, les augmentations de capital réalisées suite à l'exercice des BSA et des BSPCE dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée du groupe QIAGEN ont abouti à la création de 379 370 actions. Tous les BSA et BSPCE de la Société ont été exercés en 2011. Il ne reste plus de BSA ou de BSPCE non encore exercé et valide ni au 31 décembre 2011, ni au 31 décembre 2012.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a racheté des actions IPSOGEN dans le cadre du contrat de liquidité signé avec la société de bourse Portzamparc, auquel elle a mis fin en janvier 2012. La Société détenait 25 675 actions propres au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

### b) Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe plus de bons en circulation après exercice, au deuxième semestre 2011, lors de la prise de contrôle par le groupe QIAGEN.

### c) Primes d'émission et réserves

Les éléments constitutifs des réserves et primes d'émission sont décrits dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

En application de la réglementation en vigueur, sont distribuables au 31 décembre 2012 les primes liées au capital, et inscrites dans les comptes individuels d'IPSOGEN SA, pour un montant de 29 008 417 euros sous déduction de la contre valeur des actions propres détenues pour un montant de 321 964 euros (art. L225-210, al.3) et des frais de développement non amortis pour un montant de 5 095 828 euros (art. R.123-187). Aucun dividende n'est proposé à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## 2-20 : Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'État français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- avances conditionnées remboursables sous certaines conditions ;
- subventions d'investissement ou d'exploitation ; et
- crédits d'impôt recherche.



## a) Subventions et financements publics conditionnés

Les avances conditionnées et emprunts auprès des collectivités publiques font l'objet d'un contrat avec l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR ou OSEO).

Une aide à l'innovation d'un montant de 740 K€ a été accordée en décembre 2008 pour le projet cancer du sein (Cf. Note 2-16 « Avances »).

## b) Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- la Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions,
- ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes.

## c) Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en financements publics de dépenses de recherche au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

La fraction du crédit d'impôt recherche rattachable aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en produits constatés d'avance, et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement, le cas échéant la dépréciation, des frais de développement auxquels il se rattache. Au 31 décembre 2012, cette fraction s'élève à 1 366 K€.

Le remboursement immédiat de la créance de crédit d'impôt recherche, instauré sans le cadre des mesures de relance de l'économie en 2008, a été pérennisé en 2010 pour les sociétés répondant à la définition des PME communautaires.

## d) Emprunt à taux zéro (PTZI)

Un prêt à taux 0 (PTZI) a été accordé par OSEO en décembre 2011 pour un montant de 850 K€. Comme indiqué en note 2-14, l'avantage financier correspondant à l'absence d'intérêt a été traité comme une subvention d'investissement. Il figure dans les produits constatés d'avance au 31 décembre 2012 pour 170 K€.

## 2-21 : Charges de personnel

La Société employait 81 personnes au 31 décembre 2012 ; 74 salariés employés par QIAGEN Marseille et 7 par IPSOGEN Inc.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

(Montants En Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Salaires et traitements, primes et bonus	5 053	4 558
Charges sociales	1 856	1 557
Paiements en actions	0	203
<b>Charges du personnel</b>	<b>6 909</b>	<b>6 318</b>

L'analyse des charges par nature est présentée en Note 2-29.

## 2-22 : Paiements en actions

Depuis la fin de l'exercice 2011, aucun bon de souscription d'action ou bon de souscription de parts de créateur d'entreprise ne demeure non exercé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les paiements en actions concernaient tous les bons (BSA/BSPCE) attribués à des employés ou à des prestataires de services. Ils ont été enregistrés en charges.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts d'État de la durée correspondant au plan considéré, en vigueur à la date de l'attribution,
- dividende : néant, et
- volatilité : 40%.

Les prix d'exercice, durée d'utilité estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisés pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.

La charge correspondante est ventilée dans les sections analytiques, comme les autres éléments de rémunération, comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Coût de production Produits		2
Coût de production Services		
Coûts marketing et commerciaux		89
Coûts de recherche et développement		26
Coûts généraux et administratifs		86
<b>Total de la charge IFRS 2</b>	<b>0</b>	<b>203</b>

## 2-23 : Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits opérationnels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 concernent la reprise de la provision couvrant un risque de devoir s'acquitter d'un complément de redevances auprès d'entités tierces (note 2-17) pour 2 578 K€.

Les autres charges opérationnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2011 concernaient :

- la dotation à la provision couvrant un risque de devoir s'acquitter d'un complément de redevances pour la période antérieure au 30 juin 2011 pour 2 578 K€,
- La dépréciation des frais de développement mis en œuvre pour le test de grade génomique dédié au marché Nord-Américain pour 777 K€.

## 2-24 : Produits et charges financiers, nets

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits financiers	373	207
Charges financières	(116)	(55)
<b>Produits et charges financiers, nets</b>	<b>257</b>	<b>152</b>

Les produits financiers proviennent des plus-values et des produits d'intérêt générés par les valeurs mobilières de placement et les placements financiers (comptes à terme).

Le produit d'intérêt total sur les comptes à terme s'est élevé à 268 K€ pour l'exercice 2012 (163 K€ en 2011).

Les gains sur cessions de titres disponibles à la vente se sont élevés à 7 K€ au cours de l'exercice 2011 (néant en 2012).

Les gains et pertes de change ont représenté un gain net de 51 K€ sur l'exercice 2012 (un gain net de 18 K€ en 2011). Dans le cadre de la formalisation et du commencement d'exécution du plan de remboursement du prêt consenti à sa filiale IPSOGEN Inc., la Société a déqualifié ce prêt pour l'application de la méthode de l'investissement net décrite en Note 2.2.4. Le gain de change constaté à ce titre sur 2012, au sein des produits financiers, s'élève à 135 K€.

La charge d'intérêt a été de 67 K€ pour l'exercice 2012 (36 K€ en 2011), incluant 31 K€ de charge notionnelle sur le prêt PTZI (notes 2-16 et 2-20).

Au cours du premier semestre 2012, la Société a opté pour des techniques de couverture et a eu recours à un instrument dérivé. En effet, afin de se prémunir partiellement des variations du cours Euro / US Dollar, la Société a souscrit un contrat de change à terme au jour le jour pour une enveloppe globale de 0,5 M€. La mise en place de l'instrument dérivé a conduit à la comptabilisation d'une perte de change latente de 3 K€.

## 2-25 : Impôts sur les sociétés

Selon la législation en vigueur en France, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2012. Compte tenu de l'historique de pertes fiscales et de son stade de développement, qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables à moyen terme, et de ses projections pour l'exercice 2013, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôt différé correspondant à ces déficits fiscaux en France. Au 31 décembre 2012, le taux d'impôt applicable en France était de 33,33%.

Le contrôle fiscal concernant les exercices 2007, 2008 et 2009 qui s'est terminé en début d'exercice 2011 n'a donné lieu à aucun redressement.

Selon la législation en vigueur aux États-Unis, la Société disposait de déficits fiscaux reportables comme suit au 31 décembre 2012 :

- 3,9 millions USD de déficits pour l'impôt fédéral reportables pendant 20 ans à compter de la date de création au taux de 15 %,
- 8,7 millions USD sur l'impôt local reportables de 5 à 20 ans et à un taux différent en fonction de l'État concerné.

Compte tenu de l'historique de pertes fiscales et de la cession des activités du groupe aux États-Unis en janvier 2013, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôt différé correspondant à ces déficits fiscaux aux États-Unis.

## 2-26 : Engagements

### **OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ACHAT DE DROITS SUR LICENCES**

Les contrats d'achat de droit de licence signés par la Société mettent en général à sa charge tout ou partie des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevet ainsi que ceux concernant leur protection et rendent la Société redevable envers le propriétaire de la licence de paiements forfaitaires à l'acquisition et de redevances en fonction des ventes réalisées ou d'étapes atteintes.

### **OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS D'OPTIONS SUR LICENCES**

La société signe des contrats d'options sur licence au titre desquels elle obtient un droit lui permettant d'obtenir, à terme, une licence selon des conditions prédéfinies (coûts d'accès, redevances, paiements d'étapes éventuels..). Le contrat d'option garantit un accès exclusif à la technologie pendant une période donnée ce qui permet à la Société de réaliser une évaluation sur de la technologie. L'exercice de l'option est à l'initiative de la Société. En contrepartie, la Société prend en charge une partie des coûts d'accès à la technologie et un montant additionnel lors de l'exercice de l'option.

### **OBLIGATIONS AU TITRE DE LA COPROPRIÉTÉ DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les accords de licence co-exclusive sur des marqueurs ou des technologies entraînent généralement pour la Société un paiement forfaitaire à la signature du contrat puis des redevances sur ventes, souvent couplées à des minima. Par ailleurs, la Société peut partager les coûts de propriété intellectuelle passés, présents et futurs sur les droits objets de l'accord.

### **OBLIGATIONS AU TITRE D'UN CONTRAT À LONG TERME DE FOURNITURE ET DE PRODUCTION**

Néant.

### **OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

La Société a contracté pour la location de ses locaux à Marseille un bail commercial de 9 ans qui a débuté le 24 novembre 2003 et a été prolongé en 2012 pour une durée d'un an. Le contrat porte sur environ 900 m<sup>2</sup> dans lesquels sont installés les bureaux et les laboratoires de recherche et développement. Le loyer fait l'objet d'une actualisation annuelle automatique à partir du premier jour du terme sur la base de l'indice du coût de la construction. Pour l'exercice 2012, le loyer charges comprises était de 104 K€.

Afin d'accompagner sa croissance, et pour accueillir sa nouvelle unité de production, la Société a signé fin 2009 un nouveau bail pour une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> se situant en face des locaux cités ci-dessus. Le bail signé est pour une durée minimale de 6 ans et sur la base d'un tarif avantageux, la Société en contrepartie assurant le second œuvre des locaux. Pour l'exercice 2012, le coût de location de ce bâtiment s'est élevé à 55 K€, charges comprises.

La Société a signé en avril 2011 un bail pour une durée de 9 ans et pour une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>. Le loyer annuel stipulé est de 27 K€, toutefois une franchise totale a été obtenue jusqu'au 30 juin 2012 compte tenu que les locaux ont été livrés non aménagés. Pour l'exercice 2012, le coût de location de ce troisième bâtiment s'est élevé à 24 K€, charges comprises.

Dans le cadre de la fermeture des locaux de Stamford, les loyers à verser, sans contrepartie d'occupation, et l'intégralité des coûts liés à la fin du bail ont été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2011. Il n'existait aucun engagement résiduel au 31 décembre 2012.

## 2-27 : Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'Administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Membres du Conseil d'Administration (salaires et traitements)	396	406
Jetons de présence	-	-
Paiements en actions aux membres du Conseil d'Administration	-	15

Le tableau ci-dessus n'inclut pas l'incidence des prestations de services détaillée ci-dessous :

- En janvier 2011, la Société a renouvelé le contrat de consultant qui avait été conclu avec M. Guillaume Connan, membre du conseil d'administration. Dans le cadre de ce contrat, M. Connan assiste la Société dans les domaines de l'évaluation, et de la mise en œuvre de décisions d'ordres financier et stratégique pour un coût mensuel de 2 K€. Ce contrat renouvelé a donné lieu à une charge de 24 K€ sur l'exercice 2012.
- En août 2011, un contrat de services a été signé entre la Société et QIAGEN Shared Services Inc. aux États-Unis. Dans le cadre de ce contrat, QIAGEN assiste IPSOGEN Inc. dans les domaines de l'administration de la filiale et des finances pour un montant mensuel de 5 000 dollars américains, hors frais annexes, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011 (8 000 dollars pour les deux premiers mois – août et septembre 2011). Cet accord a donné lieu à une charge de 75 434 dollars soit 58 676 euros sur l'exercice 2012.

Certains contrats de licences pour l'exploitation de brevets, signés par le groupe QIAGEN pour l'intégralité de ses activités, se sont substitués à ceux antérieurement signés par la Société avec les mêmes tiers. Dans ce nouveau cadre, les redevances dues aux tiers concernés sont désormais déclarées par QIAGEN et refacturées à l'identique par QIAGEN à la Société. La Société considère que ces transactions ne sont pas incluses dans le périmètre de l'information requise par la norme IAS 24, s'agissant d'une intermédiation transparente.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de distribution et des contrats annexes, des prestations ont été facturées au coût complet avec ou sans marge au cours de l'exercice 2012 pour un montant global de 585 K€. Dans ce cadre de ces mêmes contrats, QIAGEN a facturé à la Société des prestations au titre de 2012 d'un montant global de 98 K€.

Le tableau ci-dessous présente les ventes de kits à des sociétés du groupe QIAGEN :

(Montants en Keuros)	31.12.2012
QIAGEN GMBH	492
ATQ Biotechnology	457
QIAGEN MANCHESTER LTD	45
<b>Total</b>	<b>994</b>

## 2-28 : Résultats par action

### RÉSULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de l'exercice (en Keuros)	4 296	-5 648
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	5 446	5 069
Résultat de base par action (€/action)	0,79	-1,11

## RÉSULTAT DILUÉ

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. A la fin de l'exercice 2011, aucun bon de souscription d'action ou bon de souscription de parts de créateur d'entreprise ne demeurait non exercé.

Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action pour les deux exercices présentés.

	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de l'exercice (en Keuros)	4 296	(5648)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	5 446	5 069
Ajustement pour effet dilutif des bons de souscription d'actions	-	-
Résultat de base par action (€/action)	0,79	-1,11

## 2-29 : Charges par nature

(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Achats marchandises et matières premières	1 284	1 004
Variations de stocks	2	41
Autres achats et charges externes	3 274	4 283
Impôts et taxes	269	154
Salaires et traitements	5 054	4 761
Charges sociales	1 857	1 557
Dotation aux amortissements	578	493
Dotation aux provisions	41	19
Autres charges	1 680	1 139
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>14 039</b>	<b>13 451</b>
Charges financières	173	55
Charges exceptionnelles	26	4 165
Impôt société	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>14 238</b>	<b>17 671</b>

## 2-30 : Informations sectorielles

La Société applique la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Les principales modalités de mise en œuvre de cette norme sont décrites ci-après.

### Base d'organisation

La Société est principalement organisée pour le suivi de son chiffre d'affaires sur une base géographique, distinguant l'Amérique du Nord au travers d'IPSOGEN Inc. et le reste du monde au travers de QIAGEN Marseille. Ceci reflète à la fois l'existence de responsables de secteurs distincts dont la coordination des décisions est assurée par le comité exécutif, et des environnements réglementaires spécifiques. Au sein des entités juridiques sont distinguées les zones géographiques significatives.

Le Comité Exécutif ne suit pas d'indicateurs de résultat par entités.

Les charges par fonction font l'objet d'un reporting aux décideurs opérationnels en charge des différentes fonctions (marketing et ventes, recherche et développement, propriété intellectuelle, administration), avec information du Directeur Général.

Jusqu'au 31 décembre 2011, par le biais de contrats de délégation, les revenus de sous-licences étaient comptabilisés au sein de la filiale IPOGEN Inc. Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ces contrats ont été amendés et les redevances sont à présent reconnues dans le chiffre d'affaires de la société QIAGEN Marseille.

### Types de produits et de services

Les produits des activités ordinaires du Groupe dans les secteurs géographiques identifiés ci-dessus proviennent, à ce stade de son développement, essentiellement de la commercialisation de tests de diagnostic moléculaire dans le cancer du sang. La commercialisation, réalisée historiquement en direct par la Société, fait désormais également l'objet de contrats de sous-licence aux États-Unis afin d'accélérer la pénétration du marché.

### Évaluation des secteurs opérationnels

La performance des secteurs géographiques est essentiellement évaluée par le comité exécutif sur la base du chiffre d'affaires réalisé avec des clients externes au Groupe, pour les principales catégories de biomarqueurs. Aucun client ne représente 10% ou plus du produit des activités ordinaires du Groupe.

Étant établi sur la base des données comptables, le reporting ne présente pas de différence significative avec le compte de résultat.



## INFORMATION SECTORIELLE

### Chiffre d'affaires par biomarqueurs

(Montants en Keuros)		Chiffre d'affaires	
		Exercice clos le 31.12.2012	Exercice clos le 31.12.2011
<b>Biomarqueur</b>			
	JAK2	6 687	5 071
Biomarqueurs	BCR-ABL	3 409	2 309
	Autres	3 130	2 123
<b>Total du chiffre d'affaires</b>		<b>13 226</b>	<b>9 503</b>

### Chiffre d'affaires par entité juridique et zone géographique

(Montants en Keuros)		Exercice clos le 31.12.2012	Exercice clos le 31.12.2011
	France	1 087	871
QIAGEN Marseille SA *	Union Européenne hors France	3 789	2 801
	Reste du monde	1 738	1 283
IPSOGEN Inc. **	Amérique du nord	3 609	2 423
	Amérique du nord	2 460	2 125
Licences	Union Européenne hors France	359	
	France	1	4
Services	Union Européenne hors France	137	75
	Reste du monde	46	
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>13 226</b>	<b>9 503</b>
QIAGEN Marseille SA	Financements publics de dépenses de recherche France	640	603
<b>Produits opérationnels</b>		<b>13 866</b>	<b>10 106</b>

\* hors revenus de sous-licences en 2012

\*\* hors revenus de sous-licences en 2011

# #3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société QIAGEN Marseille SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités :

- d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation,
- de comptabilisation du crédit d'impôt recherche,
- de présentation de l'incidence de la cession d'IPSOGEN Inc.,
- de comptabilisation d'actifs d'impôt différé.

et nous sommes assurés que les notes « 2.2.6 Immobilisations incorporelles », « 2.2.7 Dépréciation d'actifs non financiers », « 2.2.12 Impôt sur les bénéfices et impôts différés », « 2.2.14 Crédit d'impôt recherche », « 2.2.24 Actifs, groupes d'actifs et filiales détenus en vue de la vente », « 2.3 Estimations et jugements comptables déterminants » et « 2-25 Impôt sur les sociétés » des états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

### **ESTIMATIONS COMPTABLES**

La note « 2-3 Estimations et jugements comptables déterminants » aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations de la Direction portant notamment sur les hypothèses retenues pour l'inscription à l'actif, l'amortissement et la dépréciation des frais de développement, ainsi que l'évaluation des provisions. La note « 2.2.7 Dépréciation d'actifs non financiers » expose les principales modalités de réalisation des tests de dépréciation.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données, hypothèses et paramètres sur lesquels se fondent les estimations retenues par la Direction, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur les principales hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

Lionel HATET

Associé

**Christian Davout**

Vincent PAPAZIAN

Associé

## #4 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

### 1. Comptes annuels

#### Bilan actif

Montants en K€	Exercice N 31.12.2012			Exercice N-1 31.12.2011	Ecart N / N-1	
	Brut	Amt. et Dépré	Net	Net	en Keuros	en %
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais de développement	2 689	386	2 303	1 609	694	43,13%
Concessions, Brevets et droits similaires	1 075	368	708	553	155	28,03%
Fonds commercial	5		5	5	0	0,00%
Autres immobilisations incorporelles	3 348	555	2 793	2 416	377	15,60%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions	27	21	6	9	(3)	-33,33%
Installations techniques Matériel et outillage	816	649	167	191	(24)	-12,57%
Autres immobilisations corporelles	1 497	560	937	577	360	62,39%
Immobilisations en cours	285		285		285	100,00%
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
Autres participations	3 401	597	2 804	2 972	(168)	-5,65%
Créances rattachées à des participations	213		214	741	(527)	-71,12%
Autres immobilisations financières	433		433	688	(255)	-37,06%
<b>TOTAL II</b>	<b>13 790</b>	<b>3 136</b>	<b>10 655</b>	<b>9 761</b>	<b>894</b>	<b>9,16%</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
Matières premières, approvisionnements	233		233	235	(2)	-0,85%
En-cours de production de biens	176		176	196	(20)	-10,20%
Produits intermédiaires et finis	586	19	567	401	166	41,40%
<b>CRÉANCES</b>						
Clients et Comptes rattachés	3 616		3 616	1 450	2 166	149,38%
Autres créances	1 759		1 759	1 329	430	32,36%
Valeurs mobilières de placement	6 667		6 667	7 167	(500)	-6,98%
Disponibilités	2 543		2 543	3 288	(745)	-22,66%
Charges constatées d'avance	249		249	265	(16)	-6,04%
<b>TOTAL III</b>	<b>15 828</b>	<b>19</b>	<b>15 809</b>	<b>14 331</b>	<b>1 478</b>	<b>10,31%</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>29 619</b>	<b>3 155</b>	<b>26 464</b>	<b>24 092</b>	<b>2 372</b>	<b>9,85%</b>

## Bilan passif

Montants en K€	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N /N-1	
	31.12.2012	31.12.2011	KEuros	%		
Capital	1 089	1 089	0	0,00%		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 008	29 008	0	0,00%		
Ecarts de réévaluation						
RESERVE						
Réserve légale						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	(13 874)	(9 705)	(4 170)	42,97%		
RESULTAT DE L'EXERCICE						
(Bénéfice ou perte)	4 414	(4 170)	8 584	205,85%		
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	9	41	(32)	-78,05%		
<b>TOTAL I</b>	<b>20 646</b>	<b>16 264</b>	<b>4 382</b>	<b>26,94%</b>		
Produit des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées	500	640	(140)	-21,88%		
<b>TOTAL II</b>	<b>500</b>	<b>640</b>	<b>(140)</b>	<b>-21,88%</b>		
Provisions pour risques	159	2 696	(2 537)	-94,10%		
Provisions pour charges						
<b>TOTAL III</b>	<b>159</b>	<b>2 696</b>	<b>(2 537)</b>	<b>-94,10%</b>		
DETTES FINANCIERES						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 149	1 251	(102)	-8,15%		
Concours bancaires courants	1	1	0	0,00%		
Emprunts et dettes financières diverses	0	0				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES D'EXPLOITATION						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 109	1 571	538	34,25%		
Dettes fiscales et sociales	1 830	1 660	170	10,24%		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	35	8	27	337,50%		
Produits constatés d'avance	35		35	100,00%		
<b>TOTAL IV</b>	<b>5 159</b>	<b>4 492</b>	<b>667</b>	<b>14,85%</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>26 464</b>	<b>24 092</b>	<b>2 372</b>	<b>9,85%</b>		

## Compte de résultat

Montants en K€	Exercice N 31.12.2012			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31.12.2011	KEuros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens	1 029	7 495	8 524	6 299	2 225	35,32%
Production vendue de Services	7	472	479	678	(199)	-29,35%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1 036</b>	<b>7 967</b>	<b>9 003</b>	<b>6 977</b>	<b>2 026</b>	<b>29,04%</b>
Production stockée			155	157	(2)	-1,27%
Production immobilisée			1 365	1 364	1	0,07%
Subventions d'exploitation			6	7	(1)	-14,29%
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			71	94	(23)	-24,47%
Autres produits			2 846	775	2 071	267,23%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>13 446</b>	<b>9 375</b>	<b>4 071</b>	<b>43,42%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 146	738	408	55,28%
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2	41	(39)	-95,12%
Autres achats et charges externes			2 885	3 639	(754)	-20,72%
Impôts, taxes et versements assimilés			256	149	107	71,81%
Salaires et traitements			4 311	3 776	535	14,17%
Charges sociales			1 856	1 557	299	19,20%
Dotations aux amortisseurs et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			438	383	55	14,36%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8	5	3	60,00%
Dotations aux provisions			41	19	22	115,79%
Autres charges			1 680	1 139	541	47,50%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>12 625</b>	<b>11 445</b>	<b>1 180</b>	<b>10,31%</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>821</b>	<b>(2 070)</b>	<b>2 891</b>	<b>139,66%</b>

Montants en K€	Exercice		Ecart N / N-1	
	Exercice N 31.12.2012	Exercice N-1 31.12.2011	KEuros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations	14	122	(108)	-88,52%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisés				
Autres intérêts et produits assimilés	268	163	105	64,42%
Reprises sur dépréciations et provision, transferts de charges				
Différences positives de change	8	10	(2)	-20,00%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	7	(6)	-85,71%
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>291</b>	<b>302</b>	<b>(11)</b>	<b>3,64%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	168		168	
Intérêts et charges assimilées	23	26	(3)	-11,54%
Différences négatives de change	44	12	32	266,67%
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>235</b>	<b>37</b>	<b>198</b>	<b>532,43%</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>56</b>	<b>265</b>	<b>(209)</b>	<b>-78,87%</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>877</b>	<b>(1 805)</b>	<b>2 682</b>	<b>148,59%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25	5	20	400,00%
Produits exceptionnels sur opérations de capital				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 614	6	2 608	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>2 639</b>	<b>11</b>	<b>2 628</b>	<b>NS</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19	110	(91)	-82,73%
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	7	0	7	100,00%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4	3 119	(3 115)	-99,87%
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>30</b>	<b>3 230</b>	<b>(3 200)</b>	<b>-99,07%</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>2 609</b>	<b>(3 218)</b>	<b>5827</b>	<b>181,08%</b>
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	(928)	(854)	(74)	8,67%
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>16 376</b>	<b>9 688</b>	<b>6 688</b>	<b>69,03%</b>
<b>TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>11 962</b>	<b>13 858</b>	<b>(1 896)</b>	<b>-13,68%</b>
<b>5. BÉNÉFICE OU PERTE</b>				
<b>(TOTAL PRODUITS - TOTAL CHARGES)</b>	<b>4 414</b>	<b>(4 170)</b>	<b>8 584</b>	<b>205,85%</b>



## 2. Annexe – Comptes individuels

### **EXERCICE DU 01.01.2012 AU 31.12.2012**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 26 463 982 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 003 159 Euros et dégageant un bénéfice de 4 413 799 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01.01.2012 au 31.12.2012.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET COMPARABILITÉ (Code de Commerce Art. R 123-196 3°)

### **FIN DU CONTRAT DE DELEGATION AVEC IPSOGEN INC.**

Jusqu'au 31 décembre 2011, par le biais de contrats de délégation, les revenus de sous-licences étaient réalisés par la filiale IPSOGEN Inc. Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ces contrats ont été amendés et les redevances sont à présent reconnues par la société QIAGEN Marseille SA dans la rubrique « autres produits d'exploitation ».

### **REPRISE D'UNE PROVISION POUR COMPLÉMENT DE REDEVANCES**

A la suite de l'extinction d'un risque de devoir s'acquitter d'un complément de redevances auprès d'entités tierces, la provision de 2,6 M€ enregistrée au 31 décembre 2011 a été intégralement reprise. Le produit correspondant a été classé en « reprises exceptionnelles sur amortissements, dépréciations et provisions ». La dotation de cette provision au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 affectait le poste « dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions » pour un montant identique.

## ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### **CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

Conformément à l'Assemblée Générale du 14 novembre 2012, la Société IPSOGEN S.A. a modifié sa dénomination sociale en QIAGEN Marseille S.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **CESSION DE LA FILIALE IPSOGEN INC**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a cédé sa participation à 100% dans sa filiale IPSOGEN Inc. à la société QIAGEN Inc. pour un montant de 3,7 MUSD. La dépréciation des titres de participation a été ajustée au 31 décembre 2012 pour refléter la contrevaletur de cette transaction au taux de clôture.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code de Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### État des immobilisations

(Montants en Keuros)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			
<b>TOTAL</b>	<b>1 845</b>		<b>844</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>	<b>3 837</b>		<b>592</b>
Installations générales agencements aménagements des constructions	27		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	748		68
Installations générales agencements aménagements divers	719		458
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	285		35
Immobilisations en cours	0		285
<b>TOTAL</b>	<b>1 780</b>	<b>0</b>	<b>846</b>
Autres participations	4 142		
Prêts, autres immobilisations financières	688		
<b>TOTAL</b>	<b>4 830</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 291</b>	<b>0</b>	<b>2 282</b>

(Montants en Keuros)	Diminutions	Valeur brute
	Cessions	en fin d'exercice
Frais établissement et de développement		
<b>TOTAL</b>		<b>2 689</b>
Autres immobilisations incorporelles		
<b>TOTAL</b>		<b>4 429</b>
Installations générales agencements aménagements constr.		27
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		816
Installations générales agencements aménagements divers		1 177
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		320
Immobilisations en cours		285
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 625</b>
Autres participations	528	3 614
Prêts, autres immobilisations financières	255	433
<b>TOTAL</b>	<b>783</b>	<b>4 047</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>783</b>	<b>13 790</b>

L'augmentation des installations générales et agencements de constructions s'explique par la mise en service des agencements de l'unité logistique, la réfection des anciens bâtiments et laboratoires ainsi que l'aménagement de l'unité de culture cellulaire.

Le poste « Autres participations » est constitué des éléments suivants :

- Titres de participation IPSOGEN Inc. pour 3 401 K€ ;
- Créances rattachées à la participation IPSOGEN Inc. pour 213 K€.

## État des amortissements

(Montants en Keuros) Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprise	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement <b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>150</b>		<b>386</b>
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	<b>330</b>	<b>61</b>		<b>391</b>
Installations générales agencements aménagements constr.	19	2		21
Installations techniques, matériel et outillage industriel	557	92		649
Installations générales agencements aménagements divers	185	99		284
Matériel de bureau et informatique, mobilier	242	34		276
<b>TOTAL</b>	<b>1 002</b>	<b>227</b>	<b>0</b>	<b>1 230</b>

(Montants en Keuros) Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab. recherche développ <b>TOTAL</b>	<b>150</b>				
Autres immob.incorporelles <b>TOTAL</b>	<b>61</b>				
Insta. générales agenc.aménag.constr.	2				
Instal. techniques, matériel outill. indus.	92			4	36
Instal.générales agenc.aménag.divers	99				
Matériel de bureau informatique mobilier	34				
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>			<b>4</b>	<b>36</b>

## État des provisions

(Montants en Keuros)	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	41	4	36		9
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

(Montants en Keuros)	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques et charges					
Litiges	2 578			2 578	0
Autres provisions pour risques et charges	119	40			159
<b>TOTAL</b>	<b>2 697</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>2 578</b>	<b>159</b>

(Montants en Keuros)	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles	532				532
Sur titres de participation	429	168			597
Sur stocks et en cours	11	8			19
Sur comptes clients	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>972</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 148</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 710</b>	<b>220</b>	<b>36</b>	<b>2 578</b>	<b>1 316</b>
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		48			
- financières		168			
- exceptionnelles		4	36	2 578	

## Provisions réglementées

Un amortissement dérogatoire a été constaté sur le matériel et outillage affecté à la recherche. Pour les investissements réalisés à ce titre, la société a opté pour l'application du coefficient dégressif majoré. Le montant de la provision pour amortissement dérogatoire s'élève à 9 K€ au 31.12.2012.

## Provisions pour risques et charges

Ce poste est relatif à :

- une provision pour litige avec un ancien salarié (16 K€)
- une provision pour litige avec un prestataire de service (18 K€)
- la provision pour indemnités de fin de carrière (125 K€)

## Dépréciation sur immobilisation incorporelle

La société a maintenu la dépréciation en totalité des frais de développement engagés pour le produit GGI-PCR compte tenu des risques d'abandon de ce produit (532 K€).

## État des échéances des créances et des dettes

(Montants en Keuros)		A 1 an	A plus
Etat des créances	Montant brut	au plus	d'1 an
Créances rattachées à des participations	214	214	
Autres immobilisations financières	433	191	242
Autres créances clients	3 616	3 616	
Personnel et comptes rattachés			
Impôts sur les bénéfiques	928	928	
Taxe sur la valeur ajoutée	208	208	
Divers état et autres collectivités publiques	3	3	
Débiteurs divers	620	620	
Charges constatées d'avance	249	249	
<b>TOTAL</b>	<b>6 271</b>	<b>6 029</b>	<b>242</b>

(Montants en Keuros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etat des dettes				
Emprunts, dettes et crédits à 1 an maximum à l'origine	1	1		
Emprunts, dettes et crédits à plus de 1 an à l'origine	1 149	108	996	45
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 109	2 109		
Personnel et comptes rattachés	907	907		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	757	757		
Taxe sur la valeur ajoutée	2	2		
Autres impôts taxes et assimilés	164	164		
Groupe et associés				
Autres dettes	70	70		
<b>TOTAL</b>	<b>5 159</b>	<b>4 118</b>	<b>996</b>	<b>45</b>

La créance rattachée à IPSOGEN Inc. est présentée à moins d'un an car elle a été intégralement remboursée en janvier 2013, conformément au contrat de cession à QIAGEN Inc. signé avant la clôture de l'exercice.

## Composition du capital social

(Code de Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales	Nombre de titres			
	en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires		5 445 583			5 445 583

## Variation des capitaux propres

(Montants en Keuros)	31.12.2011	Affectation du résultat de l'exercice 2011	Résultat net de l'exercice 2012	Amortissement dérogatoire	31.12.2012
Capital	1 089				1 089
Prime d'émission	29 008				29 008
Report à nouveau débiteur	(9 705)	(4 170)			(13 875)
Résultat net de l'exercice	(4 170)	4 170	4 414		4 414
Provisions réglementées	41			(32)	9
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16 264</b>	<b>0</b>	<b>4 414</b>	<b>(32)</b>	<b>20 646</b>

### Titres donnant accès au capital :

Tous les BSA, BSPCE et stock-options émis antérieurement ont été attribués et exercés en 2011. Il en résulte qu'il n'existe plus aucun titre donnant accès au capital en date du 31.12.2012.

## Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG ART. 531-2/2.1)

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, et que la société peut démontrer :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La société doit démontrer en particulier l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation incorporelle, qui incluent :

- le coût d'acquisition des matières consommées;
- les charges directes de production comprenant :
- les coûts des matériaux et services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif ;
- les droits d'enregistrement et coûts de dépôt de brevets ;
- l'amortissement des brevets acquis et licences utilisées pour générer l'actif ;
- une fraction des charges indirectes de production dans la mesure où elles sont directement attribuables.

Les matières affectées aux opérations de développement, qui n'entrent pas dans le cycle de production, sont comptabilisées en frais de développement en cours.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée, à l'exception des honoraires sur brevets. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle la mise en production du kit afférent au projet est réalisée. Le point de départ de l'amortissement est la date de première vente relative au projet.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur la durée d'utilité. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à la date d'expiration des brevets d'inventions attachés aux produits, qui s'échelonnent jusqu'à 2031.

Les frais de développement amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Les frais de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation annuel, dont les modalités reflètent l'expérience de la Société dans le lancement de nouveaux produits et l'obtention de l'agrément sur de nouveaux marchés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle des frais de développement non mis en service est déterminée à partir de projections de flux de trésorerie actualisés (« DCF ») sur la base des principales hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 11% tenant compte d'un taux sans risque sur la base des OAT à 10 ans de 1,98%, d'un bêta d'entreprises comparables de 1,4, d'une prime de risque du marché de 5% et d'une majoration de 1,25% consécutive à la faiblesse des taux de marché en raison de l'environnement financier ;
- une projection des flux de trésorerie estimés sur une durée cohérente avec la durée de protection de la propriété intellectuelle, sans prise en compte d'une valeur terminale actualisée ;



- un risque technique par projet.

Les principaux indices examinés pour déterminer l'absence de perte de valeur des frais de développement en service sont les suivants :

- persistance du marché,
- capacité des ventes à absorber l'amortissement des actifs compte tenu des évolutions de prix constatés,
- maintien des droits sur la propriété intellectuelle.

## Autres immobilisations incorporelles

(Code de Commerce Art. R123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement (%)
Brevets	54	20
Logiciels	137	100
Licence	884	5
Autres		
<b>Total</b>	<b>1 075</b>	

Les frais de développement en-cours constituent le poste « autres immobilisations incorporelles » au bilan.

## Évaluation des immobilisations corporelles

(Code de Commerce Art. 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## Évaluation des amortissements

(Code de Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire / Dégressif	4/5 ans
Matériels et outillages	Linéaire / Dégressif	4/5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3/5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

La Société a opté pour l'amortissement dégressif majoré pour le matériel et outillage affecté à la recherche acquis à compter du 01/01/2004.

### Actions propres

Les actions propres, rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité auquel la société a mis fin début 2012, sont présentées au bilan dans la rubrique « autres immobilisations financières ».

Le nombre des actions QIAGEN Marseille inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2012 est de 25 675. Leur valeur de marché s'établit à 322 K€ et leur valeur comptable à 190 K€.

Il n'y a pas eu de mouvements sur l'exercice 2012.

### Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres de la filiale américaine, IPSOGEN Inc., ainsi que la créance rattachée avaient été dépréciés à hauteur de 429 K€ au 31 décembre 2008 compte tenu de la situation nette négative de cette dernière. La valeur d'inventaire de l'investissement dans IPSOGEN Inc., comprenant les titres et les créances rattachées, a été dépréciée au 31 décembre 2012 à hauteur du prix de cession de la filiale à QIAGEN Inc. pour un montant de 3,7 MUSD. Ainsi un complément de dépréciation de 168 K€ a été comptabilisé au 31 décembre 2012.

La créance rattachée au titre d'IPSOGEN Inc. ainsi que la créance client ont été entièrement encaissées en Janvier 2013.

## Créances immobilisées

(Code de Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres de la filiale américaine, IPSOGEN Inc., ainsi que la créance rattachée, avaient été dépréciés en totalité au 31/12/2008. Comme indiqué au paragraphe précédent, un complément de dépréciation de 168 K€ a été comptabilisé en 2012.

## Évaluation des matières et marchandises

(Code de Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## Évaluation des produits et en cours

(Code de Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

## Dépréciation des stocks

(Code de Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 531-2/3.2 et 531-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

## Évaluation des créances et des dettes

(Code de Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## Évaluation des valeurs mobilières de placement

(Code de Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

## Disponibilités en Euros

(Code de Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## Charges constatées d'avance

(PCG Art. 313-1 et 446/60)

Les biens et services dont l'utilisation interviendra ultérieurement (par exemple les achats non stockés non consommés à la clôture de l'exercice) sont inscrits en charges constatées d'avance,

Les matières affectées aux opérations de recherche, qui n'entrent pas dans le cycle de production, sont comptabilisées en charges constatées d'avance.

## Produits à recevoir

(Code de Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montants en Keuros
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	580
Disponibilités	148
<b>Total</b>	<b>728</b>

Autres créances :

- Subventions à recevoir : 3 K€
- Redevances JAK2 : 577 K€

Disponibilités :

- Intérêts courus sur compte à terme : 148 K€

## Charges à payer

(Code de Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montants en Keuros
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 422
Dettes fiscales et sociales	1 491
<b>Total</b>	<b>2 914</b>

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

- Agios : 1 K€

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Assurances : 28 K€
- Honoraires : 108 K€
- Redevances : 1 148 K€
- Maintenance : 3 K€
- Locations : 5 K€
- Frais de déplacements : 24 K€
- Contrat de Service avec QIAGEN : 82 K€
- Autre : 24 K€

### **DETTES FISCALES ET SOCIALES :**

- Provision congés payés et charges correspondantes : 503 K€
- Provision intéressement et charges correspondantes : 420 K€
- Provision primes et charges correspondantes : 404 K€
- Provision des taxes dont les taxes assises sur les salaires : 164 K€

## Charges et produits constatés d'avance

(Code de Commerce Art. 123-196)

Charges constatées d'avance	Montants en Keuros
Charges d'exploitation	249
<b>Total</b>	<b>249</b>

Charges constatées d'avance :

- Consommables R&D : 129 K€
- Assurances : 27 K€
- Maintenance : 51 K€
- Locations : 20 K€
- Frais d'inscription congrès : 9 K€
- Divers : 13 K€

Produits constatés d'avance	Montants en Keuros
Produits d'exploitation	35
<b>Total</b>	<b>35</b>

## Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé comme un produit d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice de déclaration.

## Produits et charges de propriété industrielle

Les redevances acquises et versées au titre de concessions de propriété industrielle sont comptabilisées respectivement en autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation.

## COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code de Commerce Art R. 123-198-4°, PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montants en Keuros
Chiffre d'affaires Oncodiagnostic	8 570
Chiffre d'affaires Prestations de services groupe QIAGEN	134
Chiffre d'affaires divers (port, frais de gestion, IPSOGEN Inc.)	299
<b>Total</b>	<b>9 003</b>

Répartition par secteur géographique	Montants en Keuros
Chiffre d'affaires France	1 036
Chiffre d'affaires Export	7 967
Dont 2 205 K€ avec la filiale américaine	
<b>Total</b>	<b>9 003</b>

### Rémunération des dirigeants

(Code de Commerce Art. 123-196, PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

Rémunérations allouées aux membres	Montants en Keuros
des organes de direction ou de gérance	396
des organes d'administration	24
<b>Total</b>	<b>420</b>

## Effectif moyen

(Code de Commerce Art. R 123-198, PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	38	
Agents de maîtrise et techniciens	19	
Employés	6	
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>0</b>

## Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code de Commerce Art. R 123-197, PCG Art. 531-2, 532-12)

(Montants en Keuros)	Charges financières	Produits financiers
Total		14
<b>Dont entreprises liées</b>		<b>14</b>

## Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Code de Commerce Art. R 123-198, PCG Art. 531-2/19, 532-11)

	Montants en Keuros
Résultat de l'exercice	4 413
Impôt sur les bénéfices	(928)
Résultat avant impôt	3 485
Variation des provisions réglementées : amortissements dérogatoires	(32)
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt</b>	<b>3 453</b>

## Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 64 K€ dont 64 K€ euros pour la partie audit légal.



## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code de Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Des comptes à terme sont nantis à hauteur de 200 000 euros afin de garantir les deux prêts de 300 000 euros chacun à l'origine, qui ont été accordés au cours de l'exercice 2009.

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

(Montants en Keuros)			Instal. Matériel Et		
Nature	Terrains	Constructions	Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			713		713
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			204		204
- dotations de l'exercice			119		119
<hr/>					
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			271		271
- exercice			124		124
<hr/>					
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			145		145
- entre 1 et 5 ans			280		280
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>425</b>		<b>425</b>

## Indemnité de départ à la retraite

(Code de Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 125 K€ au 31.12.2012.

Hypothèses de calcul retenues :

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de fin de carrière, versée par la société lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies). Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant le taux d'intérêts des obligations d'Etat dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant.

Les éventuels écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés selon la méthode du corridor.

Les paiements de la société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

## Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31.12.2012, le volume d'heures de formation cumulé relatif aux droits acquis et non exercés est de 3 239 heures.

## Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197, PCG Art. 531-3 et 532-12)

(Montants en Keuros)	Capital	QP du capital	Prêts et avances consenties et non remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice*
		détenu en %			
- Filiales détenues à + de 50% :					
IPSOGEN Inc.	3 413 617	100	214	3 584	(263)
- Capital :					
4 503 926 \$					
- Capitaux propres :					
(631 256 \$)					
- CA 2012 :					
4 608 398 \$					
- Résultat 2012 :					
(338 373 \$)					

\*Les montants relatifs aux comptes d'IPSOGEN Inc. dans le tableau ci-dessus proviennent des comptes établis selon les principes comptables en vigueur aux États-Unis (US GAAP).

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art.531-2/14)

La Société applique dans ses comptes sociaux la conception du résultat exceptionnel retenue par le Plan Comptable Général.

En application de cette conception, le résultat exceptionnel de l'exercice 2012 s'analyse comme suit :

	Exercice clos le	
(Montants en Keuros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits exceptionnels		
-Cessions/Rebut d'éléments d'actif		
-Remboursement assurance sur sinistre		
-Amortissement dérogatoire	36	6
-Produits sur exercices antérieurs	25	5
-Provision redevances	2 578	
-Divers		
<b>Total</b>	<b>2 639</b>	<b>11</b>
Charges exceptionnelles		
-Amortissement dérogatoire	4	9
-Charges sur exercices antérieurs	15	102
-Pénalités et amendes		6
-Divers	11	2
-Dépréciation d'actif		532
-Provision redevances		2 578
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>3 229</b>

### Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montants en Keuros
Avantage en nature	33
Remboursement ANRT	9
Remboursement IPC	3
Remboursement OPCA DEFI	12
Remboursement frais de déplacements	1
Remboursement GENERALI	10
Divers	2
<b>Total</b>	<b>70</b>

## #5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société QIAGEN Marseille SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

# 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'appréciation des règles, méthodes et estimations comptables, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation, et nous sommes assurés que la note « Frais de recherche appliquée et de développement » de l'annexe fournit une information appropriée. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données, hypothèses et paramètres sur lesquels se fondent les estimations retenues par la Direction, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux comptes annuels donnent une information appropriée sur les principales hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marseille, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

Lionel HATET

Associé

**Christian Davoult**

Vincent PAPAZIAN

Associé